



**ACTUALITÉ**

La désintégration progressive des IUFM

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Où en est l'université de Strasbourg ?

**VOIX DES ÉTABLISSEMENTS**

Le recours : pas automatique

**ENTRETIEN**

Pierre Jourde

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 592 FÉVRIER 2011

# e s n e s u p



**DOSSIER**

## L'élan tunisien

## Des milliers de magistrats, d'avocats, d'auxiliaires de justice dans l'action et dans la rue.

# Justice : les raisons d'une crise

→ Entretien avec Jacky Coulon, juge d'instruction à Nantes, secrétaire de l'Union syndicale des magistrats pour la Loire Atlantique

### Quelles mesures urgentes pour sortir de la crise actuelle de la justice ?

La mesure urgente que l'on espérait est l'engagement par les pouvoirs publics d'un véritable plan Marshall pour mettre la justice française au niveau des justices européennes. L'Union syndicale des magistrats a chiffré à 2 milliards d'euros les besoins sur un plan de 5 ans. Il faudrait un plan pluriannuel pour mettre la justice française au niveau de ses homologues européennes. Nous sommes actuellement en queue de peloton sur le plan du budget alloué à la justice par habitant. Concernant l'exécution des peines, les besoins en moyens sont illustrés par le fait que 100 000 peines ne reçoivent pas exécution.

Concernant la réforme de la carte judiciaire, cette réforme voulait a priori faire des économies sur la justice ; en fait, elle a coûté, et coûte encore, cher car il a fallu aménager des locaux pour le regroupement des tribunaux. Si l'on prend le cas du tribunal de Morlaix, actuellement rattaché au tribunal de Brest, celui-ci n'avait

pas la dimension pour accueillir celui-là, et il a fallu louer des locaux pour installer les nouveaux fonctionnaires et magistrats, alors qu'il y avait un bâtiment qui avait fait l'objet de réfection à Morlaix. On trouve aussi cet exemple en Bretagne puisque le TI de Fougères a été fermé pour finalement rouvrir en regroupant les tribunaux de Vitré et Fougères. Les dossiers sont allés de Fougères à Rennes puis de Rennes à Vitré-Fougères, cela a fait des dépenses tout à fait inutiles qui viennent creuser le budget de la justice qui n'en a pas besoin.

Le mouvement actuel des magistrats est un mouvement qui tend à demander d'une part des moyens pour fonctionner mais, comme l'a dit N. Sarkozy (le 10 février à la télévision), ce n'est pas uniquement une question de moyens, c'est aussi une question de respect. Les magistrats estiment souffrir d'un manque de respect qui génère une véritable crise morale qui mine l'institution judiciaire. Les syndicats de magistrats vont être reçus lundi 14 février par le garde des sceaux. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri*



### TÉMOIGNAGE

## Moyens pour la justice et libertés sociales

→ par Sandra Herry, avocate à Paris

J'exerce la profession d'avocate au Barreau de Paris depuis un peu plus de trois ans et j'ai manifesté le 10 février aux côtés des magistrats, des greffiers, des conseillers du service pénitentiaire d'insertion et de probation et de mes confrères pour exiger les moyens suffisants à un fonctionnement normal de la justice et pour dénoncer les propos inacceptables du Président de la République. Une nouvelle fois, Nicolas Sarkozy croit pouvoir trouver des boucs émissaires en travestissant les faits pour exploiter politiquement l'émotion suscitée par la tragédie de Pornic en oubliant de rappeler que le service de l'application des peines du Tribunal de Grande Instance de Nantes avait alerté, à maintes reprises, le ministère de la Justice sur sa situation particulièrement difficile.

Depuis des années, l'ensemble des personnels de la justice dénonce le manque criant de moyens et le délabrement crois-

sant des services mais ces appels ne sont suivis d'aucun effet.

Il est parfaitement inacceptable que la seule réaction du gouvernement soit aujourd'hui de chercher à sanctionner des fonctionnaires et qu'aucune proposition concrète ne soit faite pour permettre d'assurer le fonctionnement du service public de la justice.

En tant qu'avocats, nous sommes des témoins directs des répercussions sur les justiciables de ce manque de moyens et j'ai pour ma part l'expérience de ce genre de difficultés plus particulièrement en matière de droit du travail. Devant le Conseil de Prud'hommes, les manques sont importants tant sur le plan matériel que sur le plan humain et ces carences se traduisent nécessairement par un allongement excessif de la procédure.

Entre l'audience de conciliation et l'audience de jugement, les délais peuvent

dépasser un an. Et si un appel est interjeté, avant qu'une affaire ne soit complètement jugée, trois ans peuvent s'écouler. Quand il s'agit de dossiers où nous demandons la réintégration du salarié dans l'entreprise, ces délais conduisent à des situations aberrantes. À titre d'exemple, j'ai commencé à traiter des dossiers alors que je n'étais que stagiaire et certains d'entre eux viennent à peine d'être définitivement jugés. Ces délais sont insupportables pour de nombreux salariés qui renoncent trop souvent à défendre leurs droits compte tenu de ces délais interminables.

Ces délais excessifs posent les mêmes difficultés devant le tribunal d'instance ou le tribunal administratif, en matière notamment de logement (demande de délais pour se reloger, loi Dalo...).

Nous devons nous battre pour obtenir les moyens indispensables à l'exercice de la justice. ●

# Ici comme ailleurs, construire des alternatives

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*Tunisie, Egypte... la déferlante populaire qui balaye des despotes accrochés au pouvoir depuis des décennies est historique. Ces révolutions de peuples qui reprennent en main le cours de leur avenir sont en train de modifier en profondeur les équilibres « nord-sud ». À l'aune de ces bouleversements, dont on peut imaginer des suites probables, la face de l'Europe pourrait bien s'en trouver modifiée...*

*Piloté par le gouvernement allemand, le projet de « pacte de compétitivité » vise à engager les pays de l'Union européenne et notamment de la zone euro dans des restrictions budgétaires permanentes et vers de nouveaux reculs sociaux.*

*Dans ce cadre de concurrence exacerbée et de renoncement à la mise en œuvre de véritables coopérations, s'inscrivent les dossiers d>IDEX qui sont désormais accessibles à la lecture. Ces documents bâclés et élaborés en marge des instances, simples juxtapositions de projets des équipes « A et A+ », présentent de nombreuses similitudes, à commencer par la vacuité scientifique. À l'instar des appels d'offres liés au Grand Emprunt, le calendrier extrêmement court exigé pour « refonder le cycle licence » court-circuite la démocratie universitaire. Doubler le comité de suivi licence, émanation du CNESER - renouvelé le 22 mars prochain -, par un comité d'orientation fantoche nommé par le ministre, relève de la même démarche.*



Stéphane Tassel  
secrétaire général

*La démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'entreprendre une réforme concertée des premières années universitaires, concernant l'ensemble des formations post-bac et prévoyant des passerelles permettant la réussite de tous. Proposer à une population plus nombreuse et diversifiée, des formations par et pour la recherche, sans imposer des modules de professionnalisation au rabais, nécessite de prendre le temps d'entendre la voix des acteurs des formations pour concevoir des cadres nationaux, à l'image de la richesse des universités. Or, contraints de se recroqueviller dans les marges étroites de budgets insuffisants, les établissements entraînent la communauté universitaire dans une diète forcée. En dehors des 5 à 10 tours d'ivoire « d'excellences », quels pans de recherche résisteront aux pressions internes, quel est l'avenir d'établissements réduits au rôle de « collèges universitaires » ? Quels étudiants pourront réussir dans ces conditions et obtenir des formations à la fois qualifiantes et permettant des poursuites d'études ?*

*Il nous faut sortir du cadre imposé par la loi LRU et faire s'évanouir le mirage du Grand Emprunt, qui divisent la communauté universitaire. La multiplication des réunions-débats « les universités mises à l'Index : la voix des collègues » (Orsay, Lille, Renne, Marseille...) montrent à quel point la communauté universitaire, malmenée, entend discuter et élaborer des alternatives crédibles.*

## ACTUALITÉ 2

- **Justice** : les raisons d'une crise
- **Hessel et l'ENS Ulm** : l'indignation au rendez-vous
- La **désintégration progressive** des IUFM
- **Comité de suivi** de la loi LRU
- **Égypte** : des marées humaines indomptables

## MÉTIER 7

- **Décision erratique** : le recours n'est pas automatique

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Première rencontre CPU-SNESUP
- Premier lustre de l'EEP : quel bilan ?

## DOSSIER 9

### L'élan tunisien

Malgré plus d'une centaine de morts, victimes de violences policières ou des milices proches de Ben Ali, la jeunesse et le peuple tunisien ont mis en fuite le dictateur bénéficiant du soutien complice du gouvernement français. Depuis le 14 janvier, une période nouvelle s'est ouverte en Tunisie, complexe et difficile, qui appelle toute notre solidarité. Le présent dossier de notre mensuel, bouclé dans l'urgence avec l'enthousiasme de dizaine de contributeurs variés a souhaité donner la parole aux acteurs sur place, aux collègues engagés de longue date dans des coopérations universitaires et, en élargissant la focale, à des voix de démocrates d'autres pays du Maghreb.



© mtdovik/lickr

- Une nouvelle parution sur les **évolutions du monde universitaire**
- L'exemple **chinois**
- Deuxième étape du plan licence : **l'étape du renoncement**
- Où est-on à l'**université de Strasbourg** ?

## INTERNATIONAL 21

- **Chili** : la foire aux soldes universitaires
- **Grèce** : réformes de l'enseignement supérieur
- **CES**

## ENTRETIEN 22

- **Pierre Jourde**

## CULTURE 23

- Entretien avec **Riyad Fghani**



## ÉPHÉMÉRIDE

**23 FÉVRIER ET 7 MARS :** réunions de négociations sur les agents non-titulaires au ministère de la fonction publique

**26 FÉVRIER :** Manifestations contre la guerre, le racisme, la xénophobie d'État : pour « Sortir du colonialisme ! »

**28 FÉVRIER :** Fermeture de l'application **ÉLECTRA** pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 16 heures, heure de Paris). Attention, enregistrement des dossiers sous forme électronique uniquement.

**10 MARS :** CAN

**11 MARS :** assemblée générale de la CP-CNU

**12 MARS :** Manifestations contre les expulsions locatives et pour le droit au logement

**15 ET 16 MARS :** Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN)

**17 MARS :** Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE)

**19 MARS :** Journée nationale d'action pour l'éducation

**22 MARS 2011 - ELECTIONS CNESER**  
VOTER SNESUP POUR DEFENDRE  
ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

**Dates limites de réception des votes pour le congrès d'orientation :**

**Vote des sections : 30 mars 2011.**

**Vote par correspondance : 30 mars 2011.**

**Pour un moratoire de cinq ans sur l'exigence des certifications CLES 2 et C2l pour les futurs enseignants, signez la pétition en ligne :**

<http://www.snesup.fr/Agir-en-ligne/Petition-en-ligne?aid=5566&ptid=9>

## ENS ULM ET HESSEL

## L'indignation au rendez-vous

→ par Didier Chamma, membre du BN

Polémique autour de la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanction) et de l'annulation d'un débat à l'ENS.

Le Panthéon a vu se rassembler le 18 janvier autour notamment de Stéphane Hessel, Leïla Shahid et Michel Warschawski, une foule compacte appelée initialement à participer à un débat public à l'ENS de Paris, à quelques encablures.

La polémique sur l'annulation du débat rue d'Ulm – dont le CRIF et la direction de l'ENS se disputent la paternité – s'est nourrie de nombreuses déclarations. Se félicitant de l'intervention conjointe d'anciens normaliens, du recteur et de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CRIF dépeint une direction de l'ENS bien obéissante, qui défend son indépendance dans un communiqué arguant que la nature « publique » de la réunion – qui lui aurait été cachée – soulevait des problèmes insurmontables de sécurité. Plus tard, Mme Canto-Sperber<sup>(1)</sup> écrira qu'elle ne pouvait tolérer la tenue d'une réunion appelant à rompre les liens avec des universitaires israéliens. La campagne BDS vise avant tout les activités économiques liées à la présence israélienne dans les territoires occupés, et quoi que l'on pense du bien-fondé d'un désin-

vestissement dans nos relations avec les institutions israéliennes, dont les modalités sont diverses et ne sont pas défendues par tous les participants à la réunion du 18 janvier, l'argument de Mme Canto-Sperber dévoile une forme de censure qui fait tort à la liberté de débattre.

Au pied du Panthéon, donc, l'assistance qui n'aurait certainement pas pu se retrouver aussi nombreuse à l'ENS – comme l'a fait remarquer avec humour Leïla Shahid – a pu écouter des étudiants, des parlementaires français et israéliens, des représentants politiques, associatifs et syndicaux, dont la FSU. Témoignages et soutiens se sont succédés, la configuration et le froid n'auront malheureusement pas permis le débat, que Stéphane Hessel appelait de ses vœux : « Nous voulions parler (...) de nos voyages à Gaza, en Cisjordanie, en parler librement (...). Gaza, un endroit invraisemblablement maltraité, qui a subi une opération criminelle sous le nom de *plomb durci* il y a deux ans. » In-digne-vez-vous ! ●

1. Directrice de l'ENS, *Le Monde* du 28 janvier 2011



© Didier Chamma

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :**  
Guy Odent

**Rédaction exécutive :**  
Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Thierry Astruc

**Secrétariat des rédactions :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**

C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © evz.ro

# La désintégration progressive

→ par Thierry Astruc, membre du collectif FDE

Ce que la loi LRU et le passage aux RCE imposent aux IUFM apparaît comme un terrain d'expérimentation pour l'ensemble de l'université.

La loi Fillon de 2005 prévoyait pour 2007 l'intégration des IUFM dans les universités, en renforçant le U d'IUFM. En 2011, les trois derniers IUFM non intégrés sont en passe de le devenir : il s'agit de ceux d'Antilles-Guyane, où la situation n'est pas simple (trois départements, trois régions et une seule université). Les combats qui ont été menés dans les IUFM il y a trois ans sont emblématiques de ce qu'imposent la loi LRU et le passage aux RCE. Malgré nos demandes de conserver la maîtrise des postes (BIATOS, enseignants et chercheurs) et de budgets fléchés, pour conserver le potentiel de formation et des dotations qui permettaient un encadrement de qualité, les « transferts de postes » se sont faits sans concertation, certains présidents d'université ayant puisé dans la manne qui leur était offerte, afin de masquer les manques criants dans d'autres composantes. Mais dépouiller une composante ne permet pas de régler le manque de postes dans de nombreuses UFR. Cependant, c'est probablement avec la



© D.F.

question de la modification des statuts que l'enjeu, moins visible, a été plus lourd de conséquences. Autant il y avait peu de place à la créativité à propos des élus des conseils d'école, autant il a fallu se battre pied à pied sur le nombre des extérieurs.

Le gouvernement a pesé de tout son poids pour que les extérieurs représentent au moins 50 % des membres des CE. Dans ces personnalités, nous trouvons des représentants de l'employeur, le rectorat, – ce qui a pu faciliter localement l'organisation des stages – et un ou plusieurs représentants des acteurs économiques, les représentants des conseils

généraux financeurs des sites. Ici et là, nous avons pu obtenir dans ces personnalités des représentants (à titre personnel) des enseignants du premier et second degré.

Le hasard fait bien les choses, ce sont souvent des collègues syndiqués.

Les extérieurs participent à l'élection du directeur d'IUFM, dont l'élection est ensuite validée par le ministre. Ainsi, dès que deux camps, même disproportionnés, apparaissent, ce sont les extérieurs qui choisissent le directeur. C'est ce qui vient de se passer à l'IUFM de Poitiers : les extérieurs plus nombreux que les personnels et étudiants ont élu le directeur le plus conforme à la mise en œuvre de la politique du rectorat et du président de l'université.

C'est ce que le locataire de l'Élysée souhaite imposer aux universités, au prétexte que le mode électoral, qu'il a lui-même choisi, ne permet pas d'avoir une majorité bien définie.

Or l'ordre nécessite une autorité clairement identifiée. ●

## Loi LRU

# Comité de suivi

→ par Michelle Lauton

Une confirmation de nos analyses, une aggravation possible.

Le Comité de suivi de la loi LRU vient de rendre son rapport 2010, sans avoir consulté le SNESUP et l'UNEF, syndicats les plus représentatifs dans leur catégorie. Quelle légitimité peut-on donc accorder au processus qui a conduit à l'élaboration de préconisations aux antipodes des attentes de la communauté universitaire ? En affirmant « LRU et Grand Emprunt peuvent devenir les deux instruments d'une même politique surtout au niveau d'un site universitaire identifié », le rapport témoigne du bien-fondé de nos analyses concernant la politique du gouvernement. Il considère qu'il faudra définir le niveau d'engagement de l'État et le mode de régulation, estimant tant la SNRI que la

politique de contractualisation, insuffisamment contraignantes. Les diverses structures qui émergent dans les restructurations en cours sont légitimées, avec la volonté à peine voilée de pousser au regroupement d'UFR et à la promotion

et à la promotion des collegiums, PRES-EPCS et autres structures non démocratiques. Le Comité confirme les difficultés de certains établissements en matière budgétaire – notamment à cause du GVT –, pointant la plus grande sensibilité du problème pour les

établissements de petite taille. Pour lui, « les principes et mécanismes d'actualisation de la masse salariale » devraient donc être définis, sans qu'il explicite comment.

Il note également l'insuffisance de communication interne, voire de vie démocratique. Mais il ne propose pas une plus grande participation des universitaires dans les conseils, réaffirmant au contraire que les personnalités extérieures devraient être associées à l'élection du président.

Après la décision du Conseil constitutionnel et le rejet des recours en Conseil d'État sur les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs et les comités de sélection, le comité estime que « les nouvelles procédures de recrutement, instituées par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 se trouvent ainsi confortées ». On est toujours dans la course à l'« excellence », la concurrence prônée par le gouvernement. Au lieu de promouvoir le service public, ce rapport ne fait que vanter la performance et ses nombreux indicateurs nationaux ou locaux ! Le Comité de suivi affirme une

▼  
**Au lieu de promouvoir  
 le service public,  
 ce rapport ne fait  
 que vanter la performance  
 et ses nombreux indicateurs  
 nationaux ou locaux**  
 ▲

volonté de voir pénalisés les établissements pour non-respect des termes du contrat ou « *recrutement endogène* ». En témoigne aussi la manière dont est abordée la question de l'insertion professionnelle. En matière d'évaluation, le Comité de suivi veut aller encore plus loin, celle-ci devant obligatoirement être comprise comme une évaluation-sanction, avec les possibilités d'une part d'« *une modulation des services d'enseignement* » et d'autre part d'« *une politique indemnitaire qui inclut aujourd'hui la*

*prime d'excellence scientifique* ». Il estime nécessaire que cette évaluation porte aussi sur le « *bon fonctionnement académique* » ; il se prononce « *pour la mise en œuvre de nouveaux processus d'évaluation adaptés* », et pour que les établissements bénéficient « *d'une évaluation scientifique de qualité de la recherche et de la formation* ». C'est pourquoi il recommande de « *mettre en œuvre la mission confiée à l'AERES de validation des procédures d'évaluation des personnels des établissements d'en-*

*seignement supérieur et de recherche* », déplorant que le CNU n'assure pas « *encore* » sa quatrième mission. Jamais le comité de suivi ne propose de revenir sur la loi LRU, alors que les difficultés rencontrées par les établissements passés aux RCE s'amplifient. Au contraire, le plus grand nombre des propositions du Comité de suivi vont dans le sens d'une aggravation, attendus et préconisations voulant assurer la cohérence de la politique gouvernementale de la loi LRU au Grand Emprunt. ●

## ÉGYPTE

# Des marées humaines indomptables

→ par Khattar Abou Diab, politologue, université Paris Sud

L'onde de choc tunisienne met fin à des situations figées depuis plusieurs décennies. En Égypte, l'après-25 janvier, l'occupation de la place Tahrir jusqu'à la démission de Moubarak (le 11 février) représentent un tournant historique pour tout le monde arabe.

Les régimes arabes avaient échappé aux grands vents du changement après la fin de la guerre froide, en raison notamment de la montée de l'extrémisme radical. De surcroît, la préférence occidentale pour la stabilité à tout prix a été souvent la règle jusqu'à la guerre d'Irak de 2003. À partir de septembre 2008, les effets de la crise économique mondiale s'ajoutent aux éléments internes pour préparer le terrain des révoltes arabes. Ainsi, l'onde de choc partie de la Tunisie met fin à un cycle de situations figées depuis plusieurs décennies. Elle a rapidement atteint l'Égypte et démontré qu'il n'existait pas une exception tunisienne, et que la prochaine période serait celle d'un « printemps des populations arabes ».

Pour l'Égypte, les ingrédients de la contestation sont rassemblés depuis longtemps. Le principal acteur est la jeunesse des réseaux de liaison sociale et surtout sa composante paupérisée et chômeuse d'un pays de 82 millions d'habitants vivant sous le joug du même régime depuis 30 ans. La dignité, la reconnaissance, le pain et la liberté semblent les revendications dominantes d'une jeunesse assoiffée de changement. Malgré une liberté relative dans la presse écrite, le paysage politique égyptien était verrouillé pour préparer une dynastie républicaine. L'alliance entre le clan Moubarak et les hommes d'affaires corrompus avait poussé à des élections truquées en décembre 2010. La pratique autoritaire à l'intérieur fut aggravée par l'effacement



© Mohammed Abed/Getty Images

L'usure du pouvoir et la corruption généralisée ont précipité la rupture entre l'État et le peuple

diplomatique de l'Égypte, signataire de la paix avec Israël en 1979, et ligotée par les contraintes de l'aide financière américaine. Sur le plan social et éducatif, les universités et les lycées étaient extrêmement quadrillés par les services de sécurité. Quant aux syndicats d'ouvriers et d'enseignants, le pouvoir a cherché à les contrôler par tous les moyens afin de briser tout élan syndical ou populaire. Sans doute, les élections législatives falsifiées fin 2010, l'usure du pouvoir, la tentation dynastique, la corruption tentaculaire et généralisée, l'effacement diplomatique, la rupture entre l'État et le peuple (surtout sa jeune composante), la grande pauvreté, le chômage, le manque de dignité et l'exemple tunisien, ont été

parmi les éléments détonateurs du « mouvement du 25 janvier 2011 » qui a changé le visage de l'Égypte.

Le retour en arrière est impossible. L'après-25 janvier sonne le glas de la première république égyptienne (1952 – 2011). Il représente un tournant historique dans le pays des pharaons et dans tout le monde arabe. Comme tout processus révolutionnaire, les facteurs internes et externes pèsent sur les suites de la révolte, compte tenu de rapports de forces, du rythme et de la nature de la transition et de la donne géopolitique affectée par les multiples intérêts régionaux et extérieurs, et notamment par l'ambigu jeu américain. ●

(Transmis à la rédaction le 8/02/2011)



# Décision erratique : le recours n'est pas automatique

→ par Didier Fasquelle, MCF, secteur Affaires Personnelles (avec l'amicale participation de Stéphanie Hérin, avocate du SNESUP)

Le recours, administratif ou contentieux, doit être précédé par l'action collective, souvent plus efficace.

Lorsque l'administration vous notifie une décision vous concernant, quels sont les moyens à votre disposition pour la contester ?

Le premier réflexe ne doit pas être nécessairement le recours contentieux : n'hésitez pas à vous adresser à votre section syndicale SNESUP qui pourra vous conseiller, vous accompagner pour rencontrer un directeur ou un vice-président. Si le problème concerne plusieurs personnes, une démarche collective appuyée par le syndicat est souvent la plus efficace.

En complément, l'agent peut demander par courrier à l'administration de revoir une décision défavorable le concernant. On parle alors de recours administratif préalable. En cas de refus, il peut ensuite déposer une requête devant le tribunal administratif ou, dans certains cas, le Conseil d'État : c'est le recours contentieux.

## LE RECOURS ADMINISTRATIF

L'agent peut formuler deux types de recours :

- le recours gracieux, qui s'adresse à l'administration auteur de la décision ;
- le recours hiérarchique, qui s'adresse à l'autorité supérieure à l'auteur de la décision.

Pour adresser un recours (en recommandé avec accusé de réception), l'agent qui conteste une décision de l'administration dispose d'un délai de deux mois, qui court :

- à compter de la publication de la décision pour les décisions collectives et les décisions individuelles qui ne les visent pas directement et ;
- à compter de la notification qui leur a été faite de la décision individuelle les concernant (remise contre signature ou lettre RAR).

Le recours doit être motivé en droit et dans les faits pour avoir des chances d'aboutir et doit contenir une copie de la décision contestée et des pièces nécessaires à la révision de la décision. Il faut conserver une copie de toutes les pièces pour toute action juridictionnelle ultérieure. L'agent a la possibilité d'exercer un recours gra-



cieux, puis un recours hiérarchique, mais le délai initial de deux mois n'est pas prolongé : il faut donc éviter en pratique de présenter deux recours préalables. L'administration dispose d'un

délai de deux mois. C'est sa date d'enregistrement qui est retenue, et non sa date d'envoi.

Il convient donc de tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Nous invitons les collègues envisageant un recours à demander l'aide du SNESUP et du secteur « Affaires personnelles »

délai de deux mois, à compter de la réception du recours, pour répondre de façon explicite (décision écrite motivée) ou implicite (silence gardé pendant plus de deux mois).

En cas de refus, l'agent peut saisir le juge administratif dans les deux mois qui suivent la réponse écrite ou implicite de l'administration.

## LE RECOURS CONTENTIEUX

Ce recours relève de deux catégories : le recours pour excès de pouvoir et le recours de plein contentieux. Attention : la requête doit être reçue et enregistrée par le tribunal avant l'expiration

Il y a recours pour excès de pouvoir lorsque l'agent demande l'annulation d'une décision prise par l'administration pour l'une des raisons suivantes :

- la décision attaquée viole une loi, un décret, un arrêté ;
  - la décision est fondée sur des motifs erronés ou inexacts ;
  - la procédure n'a pas été respectée ;
  - l'autorité qui a pris la décision n'était pas compétente.
- Il y a recours de plein contentieux dans les cas de demande d'indemnités en conséquence de dommages causés par l'action de l'administration.

La requête s'établit sous forme d'une lettre RAR adressée au greffe du tribunal administratif (le plus proche de la résidence administrative). Il faut y joindre une copie de la décision attaquée, une copie de la réclamation, toutes les pièces justificatives. La requête indique les noms et domicile des parties, les circonstances de l'affaire et les arguments du demandeur. Elle demande l'annulation d'une décision. Elle doit aussi exposer la preuve de la responsabilité de l'administration, l'existence du préjudice et l'étendue des dommages. Elle doit être également datée et signée. L'ensemble de ces pièces doit être adressé au tribunal en autant d'exemplaire qu'il y a de partie à l'affaire, augmenté de deux. À défaut, la requête n'est pas recevable. Attention : pour les professeurs d'université, le recours se fait auprès du Conseil d'État. La requête est déposée par un avocat agréé auprès du Conseil d'État, ce qui représente des frais extrêmement élevés.

La constitution et la formulation du dossier de recours contentieux sont relativement complexes. L'utilisateur doit surtout savoir si sa demande a des chances d'aboutir avant de s'engager dans cette voie. Il ne faut pas oublier que les frais d'avocat sont assez importants, sans oublier que la partie adverse peut aussi demander des indemnités. Cette démarche peut aussi être mal interprétée localement et détériorer les relations avec l'administration.

Pour toutes ces raisons, nous invitons les collègues envisageant un recours, à demander l'aide de la section locale du SNESUP et du secteur « Affaires personnelles ». Pour les syndiqués, l'aide juridique de l'avocat du SNESUP est un précieux appui. ●

La section du SNESUP s'inquiète vivement de l'adoption, le 25 janvier 2011, par les CA du projet de fusion des quatre universités lorraines sous le statut de grand établissement. Loin d'être convaincus de l'avenir radieux annoncé par les présidents, annonce relayée par les politiques locaux, nous voyons poindre de nombreuses difficultés immédiates liées aux nouvelles transformations des établissements, ainsi que de lourdes menaces sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche dans la région. Selon nous, l'université de Lorraine est un projet politique sans contenu universitaire.

Parmi les raisons qui motivent notre opposition, notons que les présidents ont d'emblée rejeté tout autre scénario que celui de la fusion. Malgré nos demandes, aucun bilan des coopérations entre les universités lorraines n'a été réalisé, alors qu'il aurait pu alimenter la réflexion sur l'opportunité de conduire ou non une telle restructuration, ou de travailler sur un autre mode rapprochement, par exemple fédéraliste. Ajoutons qu'aux méfaits de la loi LRU, la fusion-restructuration des quatre universités ajoute celui du statut de grand établissement, dérogeant à la loi. Nous dénonçons le mépris des présidents qui ont toujours refusé de livrer une liste exhaustive des nombreuses dérogations. En validant le projet de décret, les conseils d'administration ont eux-mêmes accepté cette opacité. Parmi ces dérogations, nous notons la diminution très significative de la représentation des élus (personnels et étudiants) dans les conseils centraux, le pouvoir énorme donné aux collègius qui répartiront les emplois et les crédits et décideront, chacun de leur côté, des règles relatives aux examens.

Les CA lorrains bénéficient certes d'une légitimité institutionnelle. Ils ont pu s'asseoir sur les avis défavorables de deux CTP sur quatre. Les opposants à la fusion peuvent se revendiquer d'une autre légitimité même si elle vient d'être foulée aux pieds. Nous resterons de ce côté-là et continuerons notre travail d'analyse et d'alerte vers nos collègues ainsi que notre lutte contre ce projet. ●

Nicolas Gregori, responsable de section



Après la LRU et le passage aux compétences élargies, les universités sont confrontées à une nouvelle offensive qui vise, par le biais des « Investissements d'avenir », à ne retenir qu'un maximum de dix campus dits d'excellence et à transformer la grande majorité des universités en établissements de seconde catégorie, centrés sur la formation de niveau licence, sans masters ni laboratoires de recherche. Dans l'Ouest de la France, le projet IDEX qui ne peut que renforcer les disparités territoriales, a été concocté par les universités des deux grandes métropoles régionales (Nantes et surtout Rennes 1) sans aucune concertation, ni avec les personnels, ni avec les étudiants, et en contournant les conseils élus des universités des régions concernées et les CA des PRES pourtant porteurs du projet ! Méprisant les missions de service public de création et de transmission de tous les savoirs, les promoteurs de ce projet, sous couvert de « d'excellence » n'ont cherché qu'à capter les moyens financiers du « Grand Emprunt » dans le dessein de les concentrer sur les deux grandes métropoles du Grand Ouest et sur quelques thématiques, entraînant l'asphyxie de réseaux de recherche et formation actifs, faisant craindre de nouveaux déserts français pour la recherche et l'enseignement supérieur.

Les élus au CA de l'université du Maine soutenus par les personnels et en lien avec la section SNESUP se sont vivement opposés au projet « Initiative d'Excellence » Bretagne - Pays de la Loire tel qu'il leur a été d'abord imposé. Même si la mobilisation a permis de réintégrer l'université du Maine dans ce projet IDEX, il nous incombe de dénoncer la nocivité de ces dispositifs régressifs que le ministère entend mettre en place à marche forcée et de défendre une approche garante de la pluralité des disciplines universitaires à tous les niveaux de formation, dans le cadre de recherches coopératives inscrites dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire. ●

Jean-Philippe Melchior, secrétaire de la section



## Une première, la dissolution du CA

En octobre 2009, la décision était une première : mettre l'USTV sous administration provisoire, après avoir suspendu le président de ses fonctions. Depuis lors, l'établissement connaît une situation d'exception, que les personnels avaient déjà dénoncée en organisant une consultation où ils s'étaient nettement exprimés en faveur d'élections générales, à même d'amener aux responsabilités un pouvoir légitime. Cette perspective fut pourtant bloquée par quelques membres du CA s'évertuant à faire en sorte qu'aucun dysfonctionnement ne puisse fournir de prétexte à sa dissolution. Depuis lors, le revirement de certains et les initiatives des autres ont fait que, s'appuyant sur l'engagement de 23 des 30 membres à démissionner, le ministre vient d'annoncer la dissolution du CA : nouveau paradoxe de l'« autonomie ». Avant même le passage aux RCE, le cas de l'USTV illustre les limites d'une loi qui tend à l'hyper-présidentialisation, favorisant un CA limité au rôle de chambre d'enregistrement, avec une opposition structurellement étouffée - ouvrant ainsi la porte au contournement des principes universitaires de démocratie et de collégialité. Jusqu'à quand personnels et étudiants feront-ils les frais de la loi LRU ? À l'USTV, la gravité de la situation est pour eux l'occasion de prendre une conscience accrue des problèmes, et des enjeux dès lors associés aux futures élections. Le temps des débats est court mais riche d'espoir militant : pour le rétablissement et le renforcement du rôle des conseils et de leur fonctionnement démocratique, pour la reconstruction d'une véritable université de service public... La section SNESUP est plus que jamais engagée dans cette bataille. ●

Stéphane Mounier, secrétaire de section et  
Émilie Devriendt, secrétaire adjointe

## Université Haute Bretagne

Dans le cadre de la campagne nationale SNESUP-SCNS : « Les universités mises à l'IDEX : la voix des collègues », lancée le 3 février par le SNESUP, les sections SNESUP-SCNS des universités du Grand-Ouest - avec le soutien actif de la FSU - ont organisé un forum-débat sur le thème des « initiatives d'excellence », le samedi 12 février à l'université Rennes 2, en présence du secrétaire général du SNESUP, Stéphane Tassel et du président de Rennes 2, Jean-Émile Gombert. Des représentants des IUT, des 2 IUFM et de la quasi-totalité des universités du Grand-Ouest étaient présents (sauf l'UBS Vannes-Lorient), ainsi que de nombreuses organisations syndicales d'enseignants et de chercheurs (SNESUP-FSU, SCNS-FSU, SNTRS-CGT, SUD) et d'étudiants (UNEF, SUD).

Les nombreux échanges ont été marqués par la convergence d'analyses des personnes présentes sur les risques de déstructuration profonde de la recherche et de l'université :

- sur le plan scientifique => disparition des UMR CNRS de premier plan, des réseaux coopératifs et pluridisciplinaires de recherche à l'échelle régionale, au profit de consortiums nationaux voire internationaux sur le modèle de la R&D (recherche et développement) industrielle, qui ne correspondent pas à la diversité des approches scientifiques,
- sur le plan du financement => recul des financements structurels et risque de voir l'ensemble des financements sur projets liés à la reconnaissance de « l'excellence » fétichisée, sur le plan des disciplines => disparition progressive des recherches en arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales, - sur le plan territorial => affaiblissement notable du Grand-ouest au profit de la région parisienne et de l'axe Strasbourg-Lyon-Grenoble, création de « désert » universitaire entre les grandes métropoles.

Devant ces risques, les organisations participantes ont décidé de mener une campagne d'information auprès des collègues et des étudiants, de rencontrer et d'interpeller les élus des conseils régionaux et des métropoles universitaires. ●

Communiqué commun SNESUP-SCNS







# L'élan tunisien

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

**Malgré plus d'une centaine de morts, victimes de violences policières ou des milices proches de Ben Ali, la jeunesse et le peuple tunisien ont mis en fuite le dictateur bénéficiant du soutien complice du gouvernement français. Depuis le 14 janvier, une période nouvelle s'est ouverte en Tunisie, complexe et difficile, qui appelle toute notre solidarité. Le présent dossier de notre mensuel, bouclé dans l'urgence avec l'enthousiasme de dizaine de contributeurs variés, a souhaité donner la parole aux acteurs sur place, aux collègues engagés de longue date dans des coopérations universitaires et, en élargissant la focale, à des voix de démocrates d'autres pays du Maghreb. L'imbrication entre les mondes universitaires de France et du Maghreb est exceptionnelle. Nous en présentons un bref aperçu, qui dit aussi pourquoi les collègues sont touchés au cœur par la révolution tunisienne. Ce qui se produit ces jours-ci aussi dans les rues des grandes villes égyptiennes démontre que censure, corruption, autocratie n'éteignent pas les aspirations à la démocratie. On est bien loin de « la fin de l'histoire » telle que proclamée par les idéologues réactionnaires !**

# Maghreb 1945-2011. Un regard d'historien

→ Pierre Vermeren, *MCF histoire du Maghreb contemporain, Paris 1*

**L'indépendance nationale, dans un contexte de pauvreté, ne fut pas synonyme de libération. Aujourd'hui, l'absence d'ouverture démocratique et la crise économique ont créé les conditions d'un « printemps des peuples ».**

**A**u cours du second <sup>XX</sup> SIÈCLE, « l'Afrique du Nord » coloniale et française devient « Maghreb » indépendant. Occupée et à genoux, la France de la Libération considère, toutes forces politiques confondues, l'Afrique du Nord comme la planche de salut de sa grandeur déchu. Cet improbable pari explique les drames de la décolonisation. La répression des indépendantismes, amorcée le 8 mai 1945 en Algérie, annonce 17 ans de guerres coloniales. Elles ne firent que différer la décolonisation du Maghreb. Car les nationalistes d'Afrique du Nord étaient sûrs de leur fait. De l'abaissement de la France, ils avaient déduit l'inéluctabilité de l'indépendance. Les choses se déroulèrent rapidement dans les protectorats du Maroc et de Tunisie, indépendants en 1956. En Algérie en revanche, considérée depuis un siècle comme territoire français au même titre que la Bretagne, la décolonisation prit un caractère dramatique. Un million d'Européens d'Algérie ne voulaient rien céder de leurs prérogatives, et des millions de musulmans algériens s'étaient résignés à la tutelle française. Mais nul ne pouvait aller contre l'Histoire en marche.

## Les malentendus de l'édification d'un Maghreb indépendant

Avec le recul, le Maghreb indépendant s'est construit sur plusieurs malentendus. D'abord, le Maghreb n'a jamais existé en tant que tel. Des États Nations rivaux occupent tout l'espace idéologique et politique. Le rêve d'un Maghreb des peuples, esquissé par les nationalistes de l'entre-deux-guerres, n'a jamais vu le jour. Dans chaque pays, les nouvelles élites dirigeantes ont cultivé un nationalisme virulent, qui n'a pas tardé à dégénérer en conflits armés. La guerre des sables de 1963, entre le Maroc et l'Algérie, a été le préalable à la guerre au Sahara occidental (1975-1991). Le conflit saharien, toujours pendant, a enfermé les Maghrébins dans un nationalisme étroit, interdisant toute dynamique régionale. En 2011, les 80 millions de Maghrébins vivent dans des États rivaux qui entra-

vent une unité culturelle, sociale et économique. Or elle seule pourrait arracher la région à la pauvreté ; les niveaux de vie y sont en effet sept fois inférieurs à la France. Or la pauvreté est ici corollaire d'absence de libertés publiques et politiques.

Car, et c'est le second malentendu, l'indépendance nationale ne fut nullement synonyme de « libération ». Il s'est agi d'indépendances étatiques, pas de l'ouverture démocratique espérée et promise. La liesse des indépendances a cédé le pas au désenchantement, puis à la révolte, et finalement au dépit et au désespoir. Les pays du Maghreb ont sombré dans l'autoritarisme. Les Algériens, jamais avarés de bons mots, dénoncèrent de plus en plus leurs dirigeants comme de « nouveaux colons »... Dans les années soixante, tiers-mondisme et utopies révolutionnaires avaient fait espérer un autoritarisme modernisateur. Mais, confrontés à d'intenses difficultés politiques et économiques, les dirigeants du Maghreb n'eurent de cesse de détourner la colère des peuples. On réclama bruyamment le retour à « l'authenticité », considérée comme arabo-islamique. Toutes les minorités, en premier les Berbères, furent les victimes collatérales de cette idéologie. Pour briser les reins de la contestation politique, démocratique et marxiste, les systèmes d'enseignement furent transformés en machines de guerre contre le biculturalisme (nécessairement néocolonial !), et en producteurs d'idéologie islamo-conservatrice. À ce petit jeu, subventionné par les Saoudiens, les États autoritaires furent bien vite dépassés. Contraints par les accords les reliant à l'Europe, et notamment à la France, qui garantissait leur survie économique, ils durent à nouveau affronter leurs peuples, ou du moins la fraction islamiste qu'ils avaient si bien préparée.

## Se défaire de la chape sécuritaire

Les choses prirent un tour dramatique en Algérie. Une nouvelle guerre civile fit près de 200 000 morts au cours des années 1990. Tétanisés par la violence de cette guerre révolutionnaire et la menace d'une submer-



sion islamiste, les États autoritaires, avec le soutien occidental, sont parvenus à maintenir le Maghreb sous une cloche sécuritaire, malgré quelques signes d'ouverture au Maroc et en Algérie. Mais les « printemps démocratiques » avaient échoué au Maghreb au tournant des années 1980-90. Devenues des sociétés ouvertes grâce aux nouvelles technologies, les pays du Maghreb ont considérablement changé en 20 ans. Les États ont appris à composer avec un degré d'ouverture qu'ils n'auraient jamais accepté sans la pression extérieure. Les élections libres observées en Afrique, en Irak et dans les territoires palestiniens, ont lentement fait leur œuvre dans les esprits, comme les révoltes observées en Géorgie, en Birmanie ou en Iran. La courte liesse des Irakiens à la chute de Saddam, et les appels à la démocratisation du Monde arabe post-11 septembre 2001, ont été vus et entendus. Il fallait un adjuvant pour que les Tunisiens osent affronter leur machine policière. La grande crise internationale de 2008 le fournit, en mettant à nu l'incapacité du régime à assurer un minimum vital décent à des parties entières de la population. Le « printemps des peuples arabes » de 2011 était lancé. ●

▼  
**Pour briser les reins de la contestation politique, les systèmes d'enseignement furent transformés en machines de guerre contre le biculturalisme et en producteurs d'idéologie islamo-conservatrice**  
 ▲

# La révolution tunisienne

Texte transmis  
à la rédaction  
le 3 février 2011



→ Sami Aouadi, syndicaliste Tunisien, secrétaire général du FGESRS  
(Fédération générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique)

**La révolution tunisienne, au cours de laquelle les syndicats ont joué un rôle majeur, est une étape historique sur le chemin de la liberté. Elle doit déboucher sur la démocratie et l'État de droit.**

Le soulèvement de la jeunesse tunisienne avidement de liberté, de dignité et de justice sociale a bénéficié du soutien des syndicats, des partis politiques et des composantes de la société civile, notamment l'association des avocats, ce qui a permis de transmettre et d'amplifier la voix des protestations de ville en ville et de l'étendre des jeunes à toutes les couches de la population. Devenue, révolte populaire contre la dictature et la corruption, elle a permis aux Tunisiens dans une lutte héroïque de recouvrer leur dignité nationale et retrouver leurs droits. Une étape historique sur le chemin de la liberté et de la démocratie commence pour le peuple qui peut redevenir maître de son destin, restaurer les libertés individuelles, syndicales et politiques, instaurer les institutions démocratiques, s'attaquer à la corruption, mobiliser les ressources du pays au service du développement et de la lutte contre la pauvreté, le chômage et toutes les inégalités.

Le peuple tunisien avec ses chômeurs diplômés ou non, ses ouvriers, ses étudiants, ses enseignants, ses avocats, ses artistes, ses

fonctionnaires, ses commerçants ... hommes et femmes dans toutes les régions et de toutes les générations a abattu une dictature policière et corrompue, ruineuse pour le pays, honteuse pour sa civilisation millénaire, indigne d'un peuple épris de justice et de progrès.

▼  
**Dans ce combat pour la liberté, le peuple tunisien mérite**

**le soutien et la solidarité des universitaires et démocrates du monde entier**

Les universitaires syndicalistes de la FGESRS avec leurs camarades de tous les secteurs unis au sein de la centrale syndicale, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), ont joué un rôle capital dans la contestation sociale. Les structures régionales et locales de l'UGTT ont encadré et animé le soulèvement populaire, organisé

les grèves et les manifestations dont celle du 14 janvier qui a précipité le départ du président. L'UGTT a placé ses revendications aussi bien sur le plan social que sur le plan politique. Elle exige un modèle de développement garantissant l'égalité des chances, le droit à un travail décent, la justice sociale et l'équilibre régional. Elle réclame des réformes politiques dans le sens de la démocratie et des libertés.

L'Union générale des étudiants de Tunisie a contribué pour sa part à la mobilisation pour

le renversement du régime. Les réseaux sociaux, dernier espace de liberté du pays, lieu privilégié d'expression et de communication des jeunes, ont joué un rôle de coordination et d'information, témoignant des événements et portant la voix de la révolte.

**Après le président déchu, la lutte continue pour réussir la transition démocratique**

Les universitaires restent mobilisés et vigilants, participant à plusieurs niveaux dont partis politiques, syndicats et ONG à la sauvegarde et à la concrétisation des objectifs de la révolution. Les trois commissions nationales chargées de la réforme politique, de l'examen des dépassements et des actes de corruption et de malversations, regroupent des experts, des juristes et des représentants de la scène politique et de la société civile dont l'UGTT. La FGESRS contribue à l'élaboration du projet syndical des réformes politiques dont la priorité sera accordée à l'amendement du code électoral afin de garantir l'organisation d'élections libres et crédibles, conformément aux objectifs de la révolution populaire à savoir la liberté, l'égalité, la démocratie et l'État de droit.

D'autre part la FGESRS a engagé les contacts avec le ministère de tutelle. Ses revendications spécifiques ont trait à la révision de la loi-cadre régissant l'enseignement supérieur en vue d'instaurer la bonne gouvernance universitaire en permettant notamment :

- la création d'un conseil national représentatif de l'enseignement supérieur ;
- une gestion participative, démocratique et transparente pour toutes les structures et les institutions universitaires ;
- le respect des libertés académiques ;
- la suppression du corps de la police universitaire.

Elle exige aussi la réhabilitation de l'UGET en tant qu'organisation autonome représentative des étudiants et de leurs revendications spécifiques.

Le chemin des Tunisiens vers la démocratie est semé d'embûches. Face aux dangers intérieurs et extérieurs, ils mobiliseront toute leur énergie et leur détermination pour réussir. Dans ce combat pour la liberté, le peuple tunisien mérite le soutien et la solidarité des universitaires et démocrates du monde et leur engagement pour sa cause. ●





# Une coopération universitaire entre la Tunisie et la France

→ par Mireille Tadjeddine, Professeur émérite,  
Ancienne directrice du département de physique de l'ENS de Cachan

**À travers l'exemple d'une coopération passée, l'espoir de voir  
l'Université tunisienne renouer avec l'éthique.**

L'Institut Préparatoire aux Études Scientifiques et Techniques a été créé en juin 1991. Cette création s'inscrivait dans le souci d'une formation, en étroite collaboration avec la France, de cadres universitaires de haut niveau.

La coopération de l'ENS Cachan avec l'IPEST a débuté en 1992. Nous avons accueilli à Cachan les deux premières promotions d'agrégatifs de physique et de mathématiques. De nombreux échanges ont suivi : des enseignants, des techniciens de l'IPEST venaient à Cachan ou à Paris pour des stages plus ou moins longs.

Tout le département de physique de l'ENS

Cachan s'est investi dans cette aventure car il fallait former les collègues tunisiens au travail expérimental qui tenait une place importante dans ce cursus. Deux autres institutions européennes ont participé au programme européen d'enseignement TEMPUS : l'INSA de Lyon et le Ludwig Maximilian Universität de Munich.

Les trois promotions d'étudiants TEMPUS ont eu d'excellents résultats, à tous les niveaux de leurs cursus. Mais le recrutement d'étudiants a été arrêté à la fin du programme TEMPUS en 2007 et l'on sait qu'au pays de Ben Ali peu de gens étaient prêts à exprimer leur déception à cette date.

Dans le gouvernement intérimaire aujourd'hui, Faouzia Charfi, probablement la seule universitaire tunisienne à qui l'éméritat a été refusé, alors qu'elle était responsable d'un laboratoire de recherches à l'IPEST, est secrétaire d'État à l'enseignement supérieur. Elle a accepté ce poste sans hésitation notamment pour que l'Université retrouve une certaine éthique. Pour elle, des mesures urgentes doivent être prises, en particulier :

- retrouver la rigueur du recrutement des enseignants ;
- accorder à tous les bacheliers l'orientation qu'ils méritent ;
- instaurer des élections pour la direction des institutions universitaires et la présidence des universités.

Le nom de Faouzia Charfi est associé à celui de son mari Mohamed Charfi (mort en 2008) qui a réalisé des réformes très importantes dans tous les champs de l'éducation en Tunisie. Son rôle dans la modification des programmes d'histoire a été suivi d'une fatwa le condamnant à mort. En 1994, constatant les dérives autoritaires du régime de Ben Ali, il avait démissionné de son poste de ministre et il avait repris celui de professeur de droit à l'université de Tunis et son militantisme pour les droits de l'homme.

Il y a là un espoir. ●



## La situation marocaine

Texte transmis  
à la rédaction  
le 4 février 2011

→ Entretien avec Mohamed Derouiche, secrétaire général du SNESUP-Maroc

**Pour satisfaire les attentes des étudiants marocains, une révision du système national d'éducation et de formation et la promotion de la recherche scientifique sont absolument nécessaires.**

### *Quelles sont les attentes de la jeunesse marocaine ?*

Cette catégorie représente plus de 60 % de la population totale et elle est à plus de 90 % scolarisée. Environ 400 000 de ces jeunes sont aujourd'hui étudiants. La majorité suit une formation dans le cadre du système LMD au sein des établissements publics à accès ouvert. Cependant, le nombre des inscrits dans le privé est en nette progression.

Malgré les énormes progrès réalisés, d'une part en matière de droits de l'Homme et de liberté d'expression, et d'autre part dans les domaines économique et des infra-

structures, la jeunesse marocaine aspire à mieux, en raison notamment de la proximité géographique du continent européen, de la France en particulier. On sait que de nombreux étudiants marocains suivent un cursus dans les universités et les grandes écoles françaises.

Les attentes de cette jeunesse ne sont, dès lors, pas très différentes de celles de leurs camarades européens :

1. une formation de qualité tournée vers les professions et les métiers de demain ;
2. des offres d'emploi plus nombreuses et plus en rapport avec les profils de formation,
3. un salaire permettant de garantir une

stabilité et une bonne insertion sociales ;

4. une reconnaissance des diplômes privés et étrangers par l'instauration d'un système national d'équivalences plus exhaustif, plus cohérent et plus flexible ;

5. la généralisation de l'octroi des bourses aux étudiants du troisième cycle de manière à leur permettre de mener à bien leurs travaux de recherche.

### *Quelles sont les revendications des universitaires marocains ?*

Les revendications des enseignants-chercheurs membres du SNESUP-Maroc sont multiples, synthétisées dans un cahier revendicatif élaboré au terme du congrès du SNESUP

# La situation en Algérie

Texte transmis  
à la rédaction  
le 31 janvier 2011

→ par **Mâamar Boudersa**, Ancien maître de conférences en économie à l'École Nationale Supérieure d'Administration et de gestion (ENSAG)

**Dans un pays où les libertés démocratiques n'existent guère, la solidarité internationale est nécessaire pour libérer un vaste mouvement d'opinion pour le changement.**



Mohamed Derouiche

d'avril 2009. Toutes les catégories d'enseignants-chercheurs sans exception ont souffert de diverses formes d'injustice, qui ont freiné et parfois compromis leur carrière. Nos revendications principales touchent donc essentiellement les points suivants :

1. une révision du système national d'éducation et de formation qui doit concerner le fond et la forme des programmes enseignés. En d'autres termes, une mise à jour tenant compte des récents progrès scientifiques ainsi que la mise en place de filières nouvelles facilitant l'accès au savoir et tenant compte des réalités socio-économiques du pays. La législation en vigueur mérite d'être profondément révisée afin de contribuer à la démocratisation des structures et de la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur. Les budgets de fonctionnement et d'investissement alloués à ce secteur restent en deçà des attentes. Les normes de contrôle a priori appliquées en matière de gestion financière constituent un handicap important bloquant souvent l'acquisition d'équipements de base.

2. La promotion de la recherche scientifique : la position du Maroc par rapport aux autres pays du continent africain a régressé au cours de la dernière décennie. Les équipements et l'infrastructure de ce secteur, levier du développement, sont devenus vétustes. Un effort réel et une stratégie plus rationnelle sont indispensables pour permettre au Maroc d'atteindre le rang qu'il mérite.

3. un nouveau statut particulier à 2 grades dans le cadre de la fonction publique constitue la seule issue possible pour résoudre l'ensemble des injustices dont souffre actuellement la carrière de l'enseignant-chercheur marocain. Précisons que l'augmentation des salaires ne constitue pas une revendication directe. Nous réclamons en revanche des primes pour des fonctions académiques et professionnelles nouvelles, telles que celles liées au système LMD. ●

**Propos recueillis par Jean Fabbri**

Pour avoir les coudées franches, la fraction au pouvoir a instauré l'état d'urgence depuis 1992<sup>(1)</sup>, et ceci en violation de la Constitution, comme elle a interdit toute manifestation publique dans les rues de la capitale, à partir de 2001. Par ce biais, elle a réduit le champ d'exercice des libertés publiques, car il faut un agrément du ministre de l'intérieur pour fonder un parti, une association écologique ou culturelle, un agrément du ministre du travail pour fonder un syndicat, un agrément du ministre de la justice pour fonder un journal, une autorisation administrative pour exprimer sa colère et son mécontentement. Mais pour exprimer son soutien au pouvoir, tous ces obstacles et ces entraves bureaucratiques n'existent pas. À titre d'exemple, entre 1996 et 2004, la branche mécanique et métallique du secteur public a perdu 22 776 emplois. Le plan d'ajustement structurel a permis au pouvoir de dissoudre plusieurs entreprises publiques accusées de déficits comptables.

Avec l'arrivée au pouvoir de Bouteflika, la fraction du pouvoir a accéléré la crise nationale. Au-delà des manifestations quotidiennes des populations de différentes localités, toutes les branches de la vie économique et tous les secteurs de la fonction publique ont été touchés par le mécontentement. Mais aucune force politique n'a pris en charge et apporté son soutien à ce formidable mouvement de protestation et de résistance, jamais connu dans l'Algérie indépendante. Le pouvoir a eu recours aux tribunaux et à la force publique pour réprimer les revendications présentées par les grévistes. Pourtant ce sont des manifestations pacifiques ayant pour

objectif l'amélioration des conditions socio-économiques sans but politique. Malgré cela, le pouvoir les considère comme des ennemis à combattre par tous les moyens. Ce comportement est devenu possible grâce au soutien du pouvoir français en général et de Sarkozy en particulier qui a préféré le statu



Marche pacifique :  
Alger, 12 février 2011

quo, par le maintien à la tête du pouvoir de Bouteflika, au motif qu'il est le seul rempart contre les talibans.

Pour ma part, je considère que la situation en Algérie est similaire à celle de la Tunisie et de l'Égypte. Les traits communs sont nombreux. Parmi ceux-ci, je retiendrai le recours systématique à la répression, l'aggravation de la misère et de la pauvreté, le pillage systématique des richesses nationales, le mensonge comme méthode de communication du pouvoir, la généralisation de l'injustice et de l'impunité et le désespoir qui s'est emparé de la majorité de la population. Ces éléments pour un changement démocratique ont été présents en Tunisie, en Égypte. Il en manque un en Algérie pour libérer les énergies accumulées et donner un nouvel élan à la société : l'émergence d'un vaste mouvement d'opinion pour le changement. Il est cependant déjà enclenché. La solidarité internationale et en particulier celle des forces



démocratiques européennes est nécessaire pour neutraliser les parrains du pouvoir algérien, les Sarkozy, Berlusconi et consorts. Si les deux dernières conditions ne sont pas réunies, ce sera encore une fois l'échec de ce nouvel essor. ●

1. Tout récemment suspendu (Ndlr).

# La présence du Maghreb dans l'enseignement supérieur et la recherche en France

→ par Jean Fabbri

Les liens entre la France et les 3 pays du Maghreb sont anciens, multiformes et profonds, et plus en matière d'enseignement supérieur que dans les autres secteurs de l'éducation car la langue française y joue là plus qu'ailleurs un rôle majeur. Les passerelles tant pour les étudiants que pour les universitaires sont réelles. Dans les formations ouvertes en France, on doit constater un affaiblissement de l'ouverture vers le Maghreb.

P. Vermeren soulignait dans une récente interview que les chaires universitaires d'histoire du Maghreb sont peu nombreuses, on peut en dire autant dans le domaine de la sociologie. Et que penser des coopérations scientifiques en matière de prospection, détection, des pétroles et gaz où il semble que la disponibilité des institutions françaises soit bien moindre que celles d'homologues américaines, russes et chinoises ?

Enfin, s'il est domaine compliqué c'est bien celui de l'organisation des étudiants présents en France et issus de ces 3 pays. À côté d'une solidarité d'autant plus nécessaire que les conditions de vie, comme pour tous les étudiants en France sont difficiles, les organisations étudiantes invitent aussi à réfléchir à l'avenir. Pour des pays dont les gouvernements jusqu'ici contrôlent étroitement les libertés d'information et d'organisation, la France était, et est sans doute encore, le terrain d'exercice d'une multiplicité de réseaux plus ou moins occultes visant à surveiller leurs ressortissants. Disons-le nettement cette situation n'autorisait pas ces étudiants à jouir pleinement de leurs droits d'étudiants – y

## QUELQUES CHIFFRES

En 2009 (derniers chiffres du MESR connus), 18 professeurs et 52 MCF de nationalité de l'un de ces trois pays ont été recrutés. Sur les 12 dernières années, les recrutements de MCF oscillent entre 34 et 92 par an, pour un total de 632. Ainsi l'apport de collègues venus (de plus ou moins longtemps) de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, représente-t-il le quart de la totalité des recrutements étrangers (en moyenne 11 % des enseignants-chercheurs recrutés sont de nationalité étrangère). Côté étudiants, ils sont plus de 53 000 dans l'enseignement supérieur public, avec une sensible diminution depuis 1998 du nombre d'étudiants marocains (ceux-ci constituent cependant le groupe le plus nombreux parmi tous les pays). Plus de 50 % d'entre eux suivent un cursus de master (cet aspect vient confirmer le développement de l'enseignement supérieur au sein de chacun des 3 pays). Plus du tiers du total suit des études scientifiques.

compris dans l'exercice de la citoyenneté étudiante. Les changements qui se profilent auront là aussi des répercussions. ●



© neck1297/flickr.fr



## Entretien avec Radhia Nasraoui, avocate et militante des droits de l'homme en Tunisie

Texte transmis à la rédaction le 9 février 2011

**La révolution n'est pas achevée. Une Constitution doit désormais garantir un régime démocratique.**

*Le soulèvement de la jeunesse et du peuple tunisien contre Ben Ali et son régime, a exposé aux yeux du monde à la fois les privations de liberté et la place importante des avocats. Quel rôle ont joué les avocats comme toi ?*

Les avocats, et plus particulièrement les défenseurs des droits de l'Homme, ont, depuis le début de l'ère de Ben Ali, joué un rôle important dans la lutte pour la démocratie. Ils ont notamment défendu les victimes de la répression quelles que soient leurs tendances, dénoncé tortures et mauvais traitements, soutenu journalistes, magistrats, syndicalistes, étudiants et mouvements sociaux. Dès le début de cette révolution, les avocats ont été à l'avant-garde des manifestations, à Sidi Bouzid, à Kasserine, à Tunis... Le barreau a participé au sit-in de la Casbah qui a été sauvagement réprimé par les forces de l'ordre le lendemain de la mise en place du deuxième gouvernement de Ganouchi.

Aujourd'hui, les avocats continuent leur combat en essayant d'unir toutes les forces qui aspirent au changement radical.

*Quels liens avec les libertés universitaires ? Pluralité des « écoles de pensée » en matière de recherche et de formation ? Collégialité au fondement de la direction des établissements ?*

Ce n'est pas mon domaine, mais je peux dire que l'université aussi va profiter du fait que le dictateur a été chassé et que les Tunisiens continuent à combattre la dictature. Sous le régime de Ben Ali la police était présente dans les facultés, et le mouvement étudiant a souvent été réprimé, les étudiants étaient arrêtés par dizaines et certains d'entre eux sont encore en prison. Tout cela doit changer. Maintenant, si l'on arrive à construire un régime démocratique, la recherche universitaire va connaître la liberté. Auparavant les chercheurs et les enseignants ne pouvaient pas assister à un colloque ou

un congrès à l'étranger sans demander l'autorisation du ministère. À un certain moment, un texte officiel existait pour interdire aux enseignants-chercheurs d'assister aux colloques ou séminaires étrangers sans cette autorisation. Si parmi eux, l'un était primé, il n'avait pas le droit de recevoir son prix à l'étranger sans consentement du ministère. Il y a eu plusieurs mesures de ce genre et ce sont des choses inconcevables dans un régime démocratique. La dictature intervenait dans tous les domaines et secteurs pour priver les gens de toutes les libertés et de tous les droits. C'est sûr, il y aura un changement dans la vie universitaire.

*Nombreux sont les universitaires de France à souhaiter exprimer fortement leur solidarité avec le peuple tunisien : quelles sont vos attentes ?*

Les Français nous ont toujours soutenus. Je ne parle pas, évidemment, des gouvernements mais de parlementaires, sénateurs,



Texte transmis  
à la rédaction  
le 9 février 2011

# L'échiquier politique de la Tunisie sous Ganouchi

→ par Taoufik Ben Brik, journaliste et militant tunisien

**Face au RCD, le parti au pouvoir, et au mouvement islamiste, se dresse l'UGTT, la seule force laïque et progressiste.**



© Facebook Tunisie

organisations des droits de l'homme et des universitaires justement. Plusieurs universitaires, à maintes occasions, nous ont manifesté leur solidarité notamment quand il s'agissait d'un prisonnier d'opinion. Certains universitaires tunisiens, arrêtés à leur retour au pays pour des raisons politiques, ont été libérés grâce à la solidarité de leurs collègues français. Ce que l'on peut demander aujourd'hui c'est que cela perdure, que les progressistes et démocrates nous aident à faire face à la contre-révolution.

***Ou en est-on de la situation un mois après le départ du dictateur ?***

D'abord, les institutions de la dictature sont toujours là, les hommes de Ben Ali, les milices de son parti, ses ministres, sa police, ses tortionnaires, etc. En un mot on peut dire que rien n'a changé au niveau du système, sauf que Ben Ali est parti avec sa famille. La révolution n'est pas achevée et le combat des Tunisiens doit continuer pour la dissolution de toutes ces institutions, pour une nouvelle Constitution qui garantit un régime démocratique. Nous allons continuer de lutter pour le départ du gouvernement de Ganouchi qui ne répond pas aux aspirations de notre peuple et qui continue de réprimer les manifestations pacifiques, de nommer des gouverneurs corrompus et de remplacer des tortionnaires par des tortionnaires à la tête des services du ministère de l'intérieur. Maintenant que la peur a changé de camp, les Tunisiens et les Tunisiennes, en préservant les acquis d'une révolution unitaire et pacifique, arriveront à réaliser leur rêve : l'instauration d'une vraie démocratie. Les intellectuels en Tunisie, mais aussi à l'étranger, ont un rôle à jouer dans la construction de cette nouvelle société.

Relance : Ce que l'on peut demander aujourd'hui c'est que les progressistes et démocrates nous aident à faire face à la contre-révolution. ●

**Propos recueillis par Jean Fabbri**



© Facebook Tunisie

La révolution fut : un janvier 2011. Personne ne peut contester l'histoire : le 17 décembre, Mohamed Bouazizi s'immole. Le pays s'embrase. Kasserine, Tala, Regueb fournissent le gros des martyrs. Ben Ali s'enfuit en Arabie Saoudite. Mohamed Ga(nou)chi qui porte en son nom le gâchis, a pris la suite.

Que les Américains ont lâché Ben Ali et que l'armée l'a sommé de partir, ou qu'ils ont marchandé son « abdication » contre 1,5 tonne de lingots d'or, tout cela n'est que supputation et spéculations. Ce qu'on retiendra : un peuple vaillant a chassé un ignoble tyran. L'histoire a fait son œuvre. Reste la grande muette : la géographie.

La géographie locale d'abord. Qui est en mesure, hic et nunc, de se prévaloir qu'il est bien implanté territorialement dans le pays ? Sur l'échiquier politique de la Tunisie sans Ben Ali, trois pièces maîtresses se disputent la trame.

1. Le RCD, parti au pouvoir depuis l'indépendance, est toujours bien implanté jusque dans les douars. Tant décrié par les manifestants, il joue le jeu, ces jours-ci, de celui qui est au tapis, mais il peut à tout moment se relever et imposer l'involution.

La main mise du RCD, le parti-État, sur la société est flagrante. On ne peut pas du jour au lendemain l'extirper des entrailles du pays. Il n'est pas une administration, un hôpital, une usine, une banque qui ne possède son antenne. Le parti compte deux millions de membres dans 7 800 cellules. Bien souvent, la machine RCD supplante l'État. Être inscrit au RCD est très important pour obtenir un emploi, une promotion. Dans les bourgs éloignés ou les douars, l'appartenance au parti facilite singulièrement la vie, qu'il s'agisse d'avoir une bourse pour ses enfants dans un lycée, une chambre dans un foyer, d'obtenir un permis de construire ou même un passeport. Directement ou indirectement, la cellule contrôle les associations de jeunes, de femmes ou de quartier. Elle dirige même l'équipe de football. On cherche surtout à créer avec le citoyen-sujet



© DBR

Taoufik Ben Brik

des rapports d'allégeance. Il faut qu'il intèriorise le sentiment que hors du RCD, point de salut, point d'assistance, que le RCD est le passage obligé pour régler les problèmes les plus simples. D'où cette hargne intrinsèque des révolutionnaires : RCD Dégage !

2. Vient juste après (ou avant), le mouvement islamiste qui peut se prévaloir d'avoir plus de trente mille cadres fichés par le ministère de l'Intérieur, et, « vingt mille autres exilés » selon les dires de Rached Ghannouchi, le vieux leader du mouvement. Mais leur implantation s'adosse et compte sur les lieux

de cultes qui occupent les places publiques du pays (mosquées, mausolées, Mazars...). Pour chaque cellule du RCD, il y a trois lieux de cultes. Sans oublier l'école, la rue, la famille qui transmettent et réceptionnent facilement le discours religieux. À

l'heure actuelle, les islamistes se montrent peu pressés de lancer l'assaut final. Ils mettent en place leurs Bani Sadr, pour raffler la mise à la première occasion propice.

3- Enfin, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) qui peut se prévaloir d'avoir été la seule institution à jouer un rôle d'encadrement de la rue survoltée.

L'UGT peut affronter à arme égale les deux ▶▶

**Dans ce monde hostile,  
une lueur d'espoir :  
le soulèvement  
des peuples arabes**

▶ autres belligérants. C'est la seule force laïque et progressiste, capable de faire et de défaire les équilibres politiques et de menacer réellement tous les mouvements réactionnaires. Présente jusque dans les plus petits villages du fin fond de la Tunisie, elle dispose d'un formidable potentiel de mobilisation : 1,7 million de salariés représentant 64 % de la population active ; sept mille syndicats de base et régionaux. On comprend dès lors qu'avoir l'UGTT comme alliée soit un enjeu stratégique pour tous les orphelins de la poli-

tique (les petites chapelles qui viennent d'être créées : front du 14 janvier, Ligue des ouvriers communistes etc.).

Que diront les voisins et les cousins ? N'oublions pas que la Tunisie est une petite mer-guez coincée entre les deux lèvres d'un énorme casse-croûte : la Libye de Kadhafi d'un côté et l'Algérie de Bouteflika de l'autre. La France des quincailleries, des manuels scolaires et des grandes surfaces n'a-t-elle pas son mot à dire dans un pays qui lui appartient à moitié ? Et l'Amérique, le gendarme de



la planète, n'a-t-elle pas déjà placé ses chablis, ses hommes ? Dans ce monde hostile, une lueur d'espoir : le soulèvement des peuples arabes. ●

## TÉMOIGNAGE

# « Le peuple a offert au pays sa liberté dans une révolution unique dans l'histoire »

→ par Essifi Rym, doctorante de l'université de Tours

Texte transmis  
à la rédaction  
le 7 février 2011

Honnêtement, je pensais que ces événements allaient être étouffés comme ceux qui les ont précédés dans le bassin minier du Redaief, il y a deux ans. Le 28 décembre, je rentrais en Tunisie, les manifestations devenaient de plus en plus fréquentes et regroupaient de plus en plus de monde. Certes, elles ont tardé à venir à Tunis et y étaient moins importantes, ce qui me frustrait d'ailleurs. Pour moi c'était un rêve de pouvoir descendre dans la rue et d'exprimer ce que je pensais depuis longtemps.

Avec mes amis, on était à une des manifestations organisées par l'UGTT (l'Union générale des travailleurs tunisiens), devant son siège. On était complètement encerclé par les forces spéciales de la police qui nous ont empêchés d'avancer vers les rues du centre-ville. Ce jour-là, ça a tourné au ridicule quand des responsables syndicaux sous les ordres de la police ont mis des chansons syndicales en boucle et ont monté le son des hauts parleurs pour qu'on ne puisse pas s'entendre les uns les autres ! On criait alors de toutes nos forces des slogans traitant les Trabelsi de pilleurs du pays, demandant le départ de Ben Ali, tout en levant les photos

des prisonniers politiques dont Slim Amamou et Aziz Amami, les icônes de la révolte des jeunes via Internet. Pour mes amis et moi, c'était déjà impressionnant. Le soir même, on a su que la police tirait à balles réelles et que près de vingt personnes avaient été tuées dans les villes du centre de la Tunisie. Mais il ne s'agissait plus de reculer. [...]

À 9 heures, j'étais là avec mes amis. Comme d'habitude, il y avait les syndicalistes et les étudiants et on se dirigeait vers le ministère de l'intérieur. Puis les avocats nous rejoignirent. Vers 12 heures, presque tout Tunis était dans la rue. On était tous très émus, on chantait l'hymne national, on traitait le ministère de l'intérieur d'organisation terroriste. Il ne s'agissait plus ni d'économie ni d'emploi mais de dignité humaine. On avait un seul mot en bouche : Dégage ! C'était incroyable [...]. Ce qui était encore plus beau c'est que les Tunisiens faisaient preuve d'un sens du civisme exceptionnel : toutes les manifestations étaient pacifiques.

Soudain, à 14 h 30, la police commença à lancer des bombes lacrymogènes et l'on entendit des coups de feu, ce qui provoqua une énorme bousculade. Je me suis séparée de mes

amis pour protéger ma petite sœur. Un peu plus tard, par miracle, on a réussi à trouver mes parents à l'aide d'inconnus qui nous ont protégés. Mais on a fini par être piégés dans une rue près du ministère de l'intérieur où les policiers tiraient des deux côtés. Grâce à Dieu, une famille nous a cachés chez elle. Les coups de feu ont duré jusqu'à la fin de l'après-midi, quand mon père décida d'aller chercher la voiture et l'on a réussi à rentrer sains et saufs, terrifiés mais fiers. Ce soir-là l'impossible s'est produit : Ben Ali, s'est enfui. On a réussi, enfin on est libre ! On savait que ça allait être très dur pendant les semaines à venir mais notre joie dépassait tout !

Des comités de quartiers furent créés : ils fouillaient toutes les voitures qui passaient pendant la journée et gardaient leur quartier pendant le couvre-feu. Un esprit de solidarité sans précédent s'installa dans toute la Tunisie, on se protégeait les uns les autres. Une semaine après pour sauver le pays, les Tunisiens décidèrent de reprendre leur travail et d'ouvrir leurs commerces malgré le danger qui planait encore.

Les manifestations continuèrent après, contestant les anciennes têtes du régime qui persistaient dans le nouveau gouvernement : un campement devant l'immeuble du premier ministre a duré trois jours. Encore une fois c'était la victoire du peuple et le gouvernement changea de nouveau.

Désormais, la sécurité s'est beaucoup améliorée. Un immense chantier attend la Tunisie pendant les mois à venir pour préparer les futures élections présidentielles et législatives. Le peuple a offert au pays sa liberté dans une révolution unique dans l'histoire [...]. ●

Pour soutenir les familles et les villes les plus défavorisées <http://www.tousensemble.org/>

La liberté  
de travailler  
est un droit  
fondamental





# Première rencontre CPU-SNESUP

→ par Stéphane Tassel et Michelle Lauton

Bien que nos analyses restent éloignées, la CPU n'a pu que reconnaître l'état de tension extrême de la communauté universitaire.

Le 12 janvier dernier, le secrétariat général du SNESUP a été reçu par le bureau nouvellement élu de la conférence des présidents d'université (Louis Vogel, Anne Fraïsse et Yvon Berland). Au cours de la rencontre, nous avons pu aborder la plupart des dossiers qui bouleversent en profondeur le service public d'enseignement supérieur et dont la lame de fond fauche la communauté universitaire : IDEX, restructuration complète du paysage universitaire, situations budgétaires tendues dans les universités et laboratoires, annonces sur la licence, destruction de la formation des enseignants, tensions extrêmes entre collègues, fruit de la mise en concurrence...

Face au tableau que nous avons dressé des conditions difficiles dans lesquelles se trouvent les collègues pour effectuer leurs missions, jetés dans une course

effrénée aux « initiatives d'excellence », la CPU a confirmé l'état de tension extrême de la communauté universitaire. Nos interlocuteurs, visiblement à la recherche de moyens pour éteindre la contestation, ont avancé certaines pistes envisagées par le MESR : augmenter le nombre de labex comme autant de lots de consolation, détourner de leurs buts les montants dévolus aux contrats quadriennaux...

À la veille du CNESER budgétaire, faisant explicitement référence aux « lois de décentralisation », la CPU a fait part des difficultés financières auxquelles les établissements sont confrontés. Conséquences du passage aux RCE, des charges nouvelles nécessitant de lourdes formations leur ont été transférées sans que les moyens effectifs ne permettent de les assumer. Pour autant, la CPU a cherché à dénoncer les effets de la globalisation des budgets « LRU » sans y renoncer.

Concernant la formation des enseignants, sans rompre avec les positions antérieures de la CPU, le bureau s'est dit attentif aux positions du SNESUP. Conséquence lourde de la « mastérisation », la CPU s'inquiète de la désertion des premières années de master et des risques encourus pour irriguer les deuxièmes années de master recherche. Elle dit intervenir auprès du cabinet. Les annonces concernant la deuxième étape d'un plan licence continuent à ne susciter aucune résistance de la CPU. Devant les difficultés graves que rencontrent les IUT, le bureau de la CPU, minorant le nombre de formations en difficulté, a clairement énoncé que dans la période d'austérité que vivaient les universités, les IUT ne pouvaient échapper aux mesures de restriction.

Cette prise de contact a été l'occasion de percevoir la disparité de vues au sein du bureau de la CPU, chargé de représenter les présidents d'universités. ●



Immeuble de la CPU :  
103, boulevard  
Saint-Michel à Paris

## PREMIER LUSTRE DE L'EEP :

### Quel bilan ?

« L'excellence » ne se fabrique pas à coup de millions, sans démocratie ni coopération. L'exemple de l'EEP.



© DR

→ par Marie-Phélice de Budos et Claude Fournier, Ecole d'économie de Paris

Créé en 2006, le RTRA « École d'économie de Paris » ou *Paris School of Economics* – ancêtre des Labex et autres IDEX – affichait l'objectif de grimper dans les classements bibliométriques, d'attirer les jeunes espoirs et les expatriés, et de « rivaliser avec les meilleurs ». Constituée en « *fondation de coopération scientifique* » afin « d'avoir recours au mécénat », cette institution sans murs n'a ni postes permanents ni programmes d'enseignement spécifiques. C'est une École sans profs ni étudiants, à la recherche de « vedettes américaines ». Où en est-on après cinq ans ?

#### L'AIDE AU RETOUR

Alors que l'objectif était de rapatrier de brillants économistes installés aux États-Unis, les deux chaires créées à cette fin accueillent en fait des invités pour quelques jours à quelques semaines, pas des expatriés. Il existe également 22 « chaires associées », qui rémunèrent des économistes déjà en poste dans diverses institutions françaises. Le solde des rapatriés des États-Unis est nul.

#### LES ÉTUDIANTS

En septembre 2005, l'un des fondateurs déclarait à l'AEF : « *Ce site [l'EEP] regroupe actuellement 160 chercheurs, E-C et administratifs et 300 étudiants. Le but est de compter à terme 300 chercheurs et E-C et 900* » ▶▶



► *étudiants* ». Mais en janvier 2009, l'Observatoire Boivigny<sup>(1)</sup> ne comptait que 124 chercheurs, 250 étudiants, 100 doctorants. La labellisation d'un nouveau master en 2007 n'y a rien changé.

#### LE MÉCÉNAT

L'appel au mécénat a justifié la forme « fondation ». Si le site web offre encore une touchante rubrique « devenez partenaires », qui vante les avantages fiscaux à attendre d'un don à PSE (Crédit Impôt Recherche, ISF...), malgré tous les soins prodigués aux mécènes à venir, les deux seules chaires sont financées par des organismes publics français.

#### OBJECTIF SUPRÊME :

##### LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

Dans ces classements, l'EEP ne concourt ni avec les universités ni avec les *business schools*, mais avec les départements d'économie. Selon REPEC, elle est aujourd'hui au deuxième rang français derrière l'autre RTRA : *Toulouse School of Economics*. Ce serait un succès... si *Paris-Jourdan Sciences Économiques*, une de ses principales UMR composantes, n'avait pas été devant Toulouse jusqu'en janvier 2009. Et puis, ses publiants appartiennent aussi à d'autres institutions...

#### MORALITÉ ?

Malgré les dix millions d'euros dépensés, le résultat poursuivi n'est pas là. D'excellents chercheurs ont même quitté l'EEP pour des établissements qui, eux, ne pratiquent pas les primes occultes. L'opacité de sa « gouvernance » semble être au cœur du problème : opacité autour du budget, y compris pour les établissements fondateurs ; opacité des multiples « positions » qui ne sont explicitées nulle part – ni leur nature, ni comment on y accède, ni les sursalaires afférents !

La transparence n'est pas dans la culture de l'EEP, qui cultive l'entre-soi. Tout économiste sait pourtant que les incitations, pour être efficaces, doivent déjà être connues. Et qu'on ne fabrique pas « l'excellence » à coup de millions dépensés arbitrairement, sans démocratie ni coopération.

**La version longue de cet article est consultable sur le site <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5565&ptid=5&cid=3750>** ●

(1) [www.boivigny.com/Qu-est-devenue-l-Ecole-d-economie-de-Paris\\_a603.html](http://www.boivigny.com/Qu-est-devenue-l-Ecole-d-economie-de-Paris_a603.html)

## Une nouvelle parution sur les évolutions du monde universitaire

→ par Jean Fabbri

La revue *Le mouvement social* consacre son n° 233 (octobre-décembre 2010) aux Mutations de la science et des universités en France depuis 1945. Bien que le dossier contienne une dizaine de contributions, il apparaît très vite qu'il s'agit avant tout de prendre date et de donner un peu plus de consistance à l'exposé de deux universitaires et idéologues familiers des cercles de la « gouvernance universitaire »... et qui entendent le demeurer dans les années à venir. J.-Y. Mérimondol, livre un exposé historique sur « les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », mais l'examen de cette question statutaire est curieusement déconnecté des missions des universitaires : des enjeux de recherche, des objectifs et des conditions de formation. Demeure une lecture où priment les rapports d'influence de la CPU (et de son rôle effectivement croissant), des conseillers des ministres et de la vision autonomiste<sup>(1)</sup>, présentée comme moderne et réaliste – du SGEN-CFDT. De l'article de P. Fridenson « La politique universitaire depuis 1968 », également historique et peu critique on partage cependant le constat : « ... [dans] un monde qui bouge beaucoup sur une longue période,

les universités connaissent le plus d'évolutions, suivies par les écoles et loin derrière les classes supérieures des lycées : STS et CPGE ». Par contre le panorama du monde des acteurs est à la fois faux et caricatural : faux sur la participation des collègues aux élections internes (« ils votent peu » avec une référence à Mérimondol 1991), caricatural sur la place du SNESUP qui à l'en croire subirait depuis 1976 des vagues de départs successifs d'adhérents. Au-delà d'un *name dropping* presque exhaustif (mais il fallait alors publier un annuaire des « hauts » responsables du monde universitaire), on ne trouve aucune tentative d'analyse par exemple des enjeux, des illusions et des échecs du LMD pas plus qu'une réflexion sur le « mettre les étudiants au cœur du système », ni sur ce qu'il appelle « l'effet d'établissement ».

Au détour des autres études, le poids des Régions et des exécutifs régionaux dans la déclinaison locale des politiques universitaires depuis une vingtaine d'années est une nouvelle fois mis en évidence. ●

(1) Présentant le vote de la loi LRU comme quasi consensuel, il gomme le vote d'opposition des parlementaires PC et Verts, rejoints par le PS, vote arraché par les fortes sollicitations du SNESUP.

### DES PRATIQUES COMMERCIALES EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES RENFORCÉES PAR LA LRU

## Le recours aux étudiants chinois

→ par Corinne Terreau, ISAT Nevers, Université de Bourgogne

Pour les universités, soumises à la recherche de sources de financement, les frais d'accueil exorbitants des étudiants chinois constituent une mine. On peut s'étonner de voir les relations internationales relayer ainsi la politique commerciale des universités.

Depuis la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur en 1998, l'enseignement supérieur chinois a fait un bond quantitatif spectaculaire. L'objectif du gouvernement chinois est d'arriver en 2020, à 45 % d'une classe d'âge accédant à l'enseignement supérieur



(actuellement 23 %). La qualité de l'enseignement en Chine est très inégale et les jeunes diplômés se trouvent confrontés à une insertion professionnelle laborieuse à la sortie de l'université et à des rémunérations très faibles. Dans ce contexte, la mobilité internationale joue un

rôle prépondérant dans le parcours d'un étudiant chinois. De plus en plus de jeunes cherchent à quitter la Chine dans l'espoir d'un diplôme plus facilement monnayable sur le marché de l'emploi. Dans la liste des pays attractifs, la France figure en très bonne place des pays non anglophones car elle bénéficie d'une excellente image : cadre de vie d'exception, vision d'une France « romantique », qualité de l'enseignement, prestige du diplôme occidental, frais de scolarité peu élevés !

Dans un contexte d'effervescence économique, l'implantation en Chine de nombreuses sociétés occidentales, induit une croissance des besoins en « profils spécifiques » : main-d'œuvre qualifiée capable de travailler dans un contexte multiculturel. Le poids des objectifs économiques accroît l'intervention des entreprises dans la sphère universitaire.

Au cœur de la loi LRU, l'autonomie financière des universités prévoit « la diversification significative des sources de financement » et les étudiants chinois constituent une source rentable. En théorie, les droits de scolarité sont très encadrés, mais en pratique, le flou législatif favorise la signature de conventions



© David Corfina

Des étudiants chinois en FLE

de partenariats fixant des frais d'accueil exorbitants dont la gestion est parfois même assurée par des associations.

La France développe une politique d'attraction des étudiants chinois par la mise en place de centres Campus France en Chine chargés de la promotion de l'ESR français.

Souvent mal sélectionnés, ces étudiants (plus de 35 000 actuellement) sont confrontés à de multiples difficultés consécutives à un suivi mal assuré : de logement, de mode de vie, d'information et d'orientation pédagogique, aggravées par les problèmes d'utilisation de la langue française. En effet, le TCF (test de

connaissance du français) exigé par les établissements d'enseignement supérieur est un test écrit qui peut être obtenu par simple bachotage et qui ne valide ni la compréhension ni l'expression orale. Un rapport de l'IGAENR et du ministère des Affaires étrangères, suite à l'affaire du trafic de faux diplômes (2 700 € l'unité) de l'université de Toulon et récemment rendu public, vient de confirmer ces dysfonctionnements.

Des relations internationales relais de la politique commerciale des universités : une dérive inquiétante ! ●

## DEUXIÈME ÉTAPE DU PLAN LICENCE

# L'étape du renoncement

→ par Marc Champesme, responsable du secteur Formations supérieures

Dans un contexte d'objectifs initiaux non tenus, l'annonce récente d'une deuxième étape sonne comme un renoncement à toute ambition en matière d'amélioration de la réussite des étudiants.

Les objectifs du « plan pour la réussite en licence » tels qu'annoncés en 2007 étaient ambitieux : « diviser par deux le taux d'échec en première année en cinq ans » et « atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence ». Si ambitieux que la ministre n'y croyait pas elle-même. En effet, dès 2008, alors que le taux d'échec en première année s'établissait à 55 %, la « cible » à 5 ans fixée dans le projet de budget 2009 correspondait à une baisse beaucoup plus modeste de 13 % du taux d'échec. Quand à l'objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence, il a rapidement été ramené au moins ambitieux « 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur » (loi d'orientation sur l'école de 2005).

L'annonce en décembre 2010 d'une deuxième étape du plan licence sonne

donc comme un renoncement à toute ambition en matière d'amélioration de la réussite des étudiants, d'autant qu'elle s'accompagne d'un maintien du dogme du gel de l'emploi public pour l'enseignement supérieur. Cette fois-ci, plus question d'afficher des objectifs précis d'amélioration de la réussite en licence. La communication se déplace sur un autre front en inscrivant maintenant en haut de l'affiche la volonté de faire de la licence « un diplôme pour l'emploi ». On évite cependant de justifier ce choix : y aurait-il un réel problème d'insertion professionnelle pour les étudiants sortant de formation avec la licence pour plus haut diplôme obtenu ? Des enquêtes récentes<sup>(1)</sup> prouvent le contraire : pour les étudiants sortant de formation avec une licence générale, le taux de chômage est de 7 %, chiffre plutôt bon com-



Amphi 400 à Toulon

© DR

paré à celui (6 %) des sortants titulaires d'une licence pro.

Autre point mis en avant : l'annonce de l'élaboration de référentiels de formation. Des référentiels de formation dont l'objectif est essentiellement de décliner des compétences à l'intention des employeurs, répondant ainsi aux demandes du patronat de substituer la notion de compétence à celle de qua- ▶▶

► lification, afin d'individualiser encore davantage les conditions d'embauche et d'emploi des salariés. Rien n'est dit du rôle de ces référentiels pour répondre à la nécessité d'harmoniser les contenus de formation et d'améliorer ainsi les possibilités de poursuites d'études en master. Aucun mot non plus sur la nécessité d'inscrire dans la réglemen-



© Jules Almer/Flckr.fr

tation un cadrage horaire qui pourrait servir de point d'appui à une évaluation des besoins budgétaires et limiter les risques de dégradation des formations dans le contexte actuel de pénurie budgétaire. ●

(1) NEF n° 43 (octobre 2009) et Net.Doc n° 69 (septembre 2010).

## DEUX ANS APRÈS LA FUSION

# Où est-on à l'université de Strasbourg ?

→ par Pascal Maillard, secrétaire de section à l'Uds

Les projets d'excellence issus du Grand Emprunt, élaborés dans l'opacité la plus totale, mettent en place une recherche et une université à deux vitesses. Il nous incombe de proposer un autre modèle de développement.

La fusion administrative des trois universités de Strasbourg n'a pas encore créé une vraie culture d'établissement. Certains gardent un souvenir nostalgique de la période où la collégialité primait sur la performance et la concurrence.

### UN BUDGET TRÈS CONTRAINT

Nous avons appris qu'une fusion coûteuse impactait le budget, très contraint pour 2011 : nouveau prélèvement sur les réserves, réduction de 15 % du budget des composantes et laboratoires dont il n'est pas certain que le transfert aux services centraux apportera la compensation qu'on nous promet, baisse des crédits de recherche de deux millions en deux ans. Il est vrai que la politique des primes est généreuse, à défaut d'être transparente. Une convention de gestion des personnels non titulaires, négociée avec les organisations syndicales, constitue certainement la rare dépense supplémentaire qui profitera aux personnels.



© DR

### VERS UNE CONTRACTUALISATION DES VACATAIRES

Après le vote des deux premiers volets de cette convention, le SNESUP-FSU et l'intersyndicale Agir Ensemble viennent d'ouvrir avec la DRH une troisième table de négociation qui doit aboutir d'ici juin à la rédaction d'une convention de gestion des chargés d'enseignement vacataires. Nous nous battons pour que des dispositions transitoires permettent enfin la contractualisation des vacataires « historiques » au 1<sup>er</sup> septembre 2011. La pression des recours déposés au tribunal administratif avec le soutien de l'avocate du SNESUP devrait nous y aider, tout comme la pugnacité des vacataires du collectif CONVACS dont la majorité des membres est aujourd'hui syndiquée. Les vacataires ont ainsi gagné une reconnaissance et participent à la vie démocratique de l'université.

### LE PIÈGE REDOUTABLE DE L'IDEX

Si quelques avancées sociales ont été conquises de haute lutte, il n'en va pas de même avec le fonctionnement démocratique des instances et en particulier l'opacité la plus totale dans laquelle ont été élaborés les projets d'excellence issus du Grand Emprunt. À l'occasion d'un récent Congrès sur la démocratie, nous avons dénoncé leur pilotage par le haut, la non-consultation des personnels et le contournement systématique des

conseils centraux. Les résultats très moyens de Strasbourg à l'appel d'offre « Équipements d'excellence » (un projet sur treize et quatre participations à des projets nationaux, aucun retenu en SHS)

ont douché l'enthousiasme du *think tank* local et le projet de l'Initiative d'excellence (Idex) ne laisse pas de nous inquiéter.

Nous avons aujourd'hui la conviction que l'Idex anticipe le nouveau plan quinquennal. Elle définit un périmètre d'excellence qui affaiblira le site en met-

tant en place une recherche et une université à deux vitesses. Elle est enfin le levier le plus redoutable pour faire basculer les sources de financement du public vers le privé et accroître notre dépendance au secteur économique. La promesse du pire se lit très clairement dans l'articulation entre la gouvernance de l'Idex, le rôle central de la Fondation et la mise en place d'un Comité d'Orientation Stratégique de l'université, avec banquiers, industriels et managers de la science. La première imposture de l'excellence est d'exclure chercheurs et enseignants-chercheurs de son pilotage. Et les élus de son contrôle.

Le défi que nous avons alors à relever pourrait se formuler ainsi : comment construire une critique argumentée de l'excellence, la faire partager aux personnels, défendre la diversité de nos formations et proposer un autre modèle de développement de la recherche ? ●

▼  
La première imposture  
de l'excellence  
est d'exclure chercheurs  
et enseignants-chercheurs  
de son pilotage.  
▲  
Et les élus de son contrôle



# Chili : la foire aux soldes universitaires

→ par Jean Ortiz, MCF d'espagnol, Université de Pau

J'étais au Chili, au moment des inscriptions universitaires 2011. Le bout du bout de l'horreur universitaire. Le ministère chilien de l'éducation reconnaît que le « marché du supérieur » a réalisé, en 2010, 108 800 millions de pesos de profits. Dans ce paradis ultra-libéral, les

soixante universités, la plupart privées, rivalisent de spots à la télé, d'affiches publicitaires géantes, de pages dans les journaux, sur le thème : « *Venez chez nous, nous sommes les meilleurs* ».

Un seul exemple : dans le très réactionnaire quotidien *El Mercurio* du 2 janvier, la faculté de la formation se paye une page de pub pour vanter sa « passion pour l'éducation ». Les bacheliers passent une épreuve dite PSU (de sélection universitaire). Les « gagnés » ont le tapis rouge... Les journaux reconnaissent que la quasi-totalité d'entre eux proviennent d'établissements privés, aux noms anglais, et des quartiers et villes riches. Ce sont les lycéens des établissements « municipaux » et publics qui n'arrivent pas aux 450 points nécessaires... Les « gagnés » sont véritablement racolés. L'université San Sebastian étale dans *El Mercurio* ses

mérites en 2010, avec photos glamour à l'appui, et une fête pour les nouveaux diplômés, dont la pub souligne le « look parfait ». Les droits d'inscription vont de quelques centaines à quelques milliers de dollars ; 3,5 millions de pesos par an pour la fac de médecine. Dans la rue, les étudiants les moins fortunés font la manche... Le Chili avait jadis un service public d'enseignement supérieur modèle pour l'Amérique latine et les enseignants un statut béton. Tout cela a été liquidé. L'enseignement est « municipalisé » depuis plus de vingt ans, forme chilienne de la privatisation. Les salaires sont liés au « rendement »... Le gouvernement promet une nouvelle réforme, « consensuée » avec le parti socialiste et la démocratie chrétienne ; une « *revolución* » selon le président Piñera, et le « coup de grâce » selon les syndicalistes. ●

Manifestation d'étudiants chiliens à Santiago



© DR

# Grèce : réformes de l'enseignement supérieur

→ par Pierre Chantelot, membre du collectif international

Telle une lame de fond, les réformes de marchandisation de l'enseignement supérieur balayent tout le continent européen. Après le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la France, c'est au tour de la Grèce de subir l'attaque de la réforme néolibérale.

Afin de partager nos expériences de lutte et nos analyses des réformes, notre syndicat a été invité, à l'initiative du Syndicat unitaire des titulaires de l'université de Thessalie, à plusieurs rencontres, dont une avec le POSDEP (confédération regroupant les syndicats de l'enseignement supérieur de chaque université). Ces rencontres ont eu lieu à Athènes, à la célèbre école Polytechnique, puis à Volos, les 26-27 novembre 2010.

Après la chute de la dictature en 1974, l'Université hellénique est devenue une institution de droit public. D'ailleurs, l'État grec ne reconnaît

aucune institution d'enseignement supérieur privée (article 16 de la Constitution). Elle s'est construite sur des principes de démocratie avec des instances paritaires à tous les niveaux de décision, d'autonomie de gestion et de gratuité. Mais dans les faits, aucun cadrage national des droits d'inscription n'existe et certains atteignent déjà les 10 000 €/an en master.

Après quelques succès, dus aux nombreux débats démocratiques qui se sont tenus dans toutes les universités ces derniers mois et aux nombreuses mobilisations des enseignants et étudiants, la conférence des recteurs a rejeté à l'unanimité les projets de réforme du ministère, et a proposé l'élaboration de propositions concertées avec toute la communauté universitaire. À l'opposé, certains réflexes corporatistes se font déjà entendre et la tentation de s'en sortir seul contre la réforme gagne du terrain.

Les points communs entre la situation grecque actuelle et la nôtre sautent aux yeux. Nous avons donc tout intérêt à coopérer et à échanger nos expériences afin de prévenir nos collègues des futures réformes néfastes à l'université et à l'ensemble de sa communauté. ●



## CES

Le 19 janvier le CDFN de la FSU a décidé « d'entreprendre les démarches d'adhésion de la FSU à la CES » : 83,5 % pour, 13,5 % contre, 3 % abstentions. En dehors de ces exprimés, il y a eu 20 % de « Ne prend pas part au vote ». La majorité requise lors d'un vote du CDFN est de 70 % de « pour » sur l'ensemble des votes exprimés. Le SNESUP a réparti ses voix en deux « pour », 1 abstention et 1 « contre ». Le 14 janvier, la CAN du SNESUP avait voté en faveur de l'adhésion – 17 pour, 11 contre, 5 abstentions – sur la base d'un texte précisant les motivations et le mandat. <http://www.snesup.fr>, saisir CES dans les mots-clés. ●

Un mouvement général de refus de la marchandisation



© mumuDV/flickr.fr

## ENTRETIEN AVEC **Pierre Jourde**

Un plaidoyer en faveur d'un lien fort entre critique, recherche et création qui, au passage, pointe la responsabilité du pouvoir dans l'assaut contre la collégialité.

### **La place de l'écrit est-elle assez soutenue dans l'univers de l'enseignement supérieur et de la culture ?**

Les statistiques sont formelles : l'étudiant moyen lit peu, et moins qu'il y a quelques lustres. En fait, l'étudiant en lettres, pourtant censé consommer pas mal de livres, touche rarement à des ouvrages hors programme. En ce qui concerne la critique littéraire, il n'en lit pratiquement pas. En revanche, il consomme des manuels. Lors de rencontres avec des écrivains, dans des villes universitaires, on ne voit pratiquement jamais d'étudiant. En médecine, la sélection se fait sur des sciences dures. Le jeune médecin aujourd'hui n'a reçu pratiquement aucune formation littéraire. Jadis, les médecins étaient souvent des lettrés.

Le rôle de l'enseignant consiste d'abord, dans un premier temps, à faire lire, tout simplement. Mais je crois qu'il faudrait, bien au-delà, une vraie politique de la lecture en France. Les lectures orales font découvrir à des publics souvent enthousiastes des ouvrages qu'ils n'auraient jamais songé à ouvrir. Les interventions d'écrivains dans le secondaire sont souvent très fructueuses. Il faudrait encourager ces activités pour qu'elles se multiplient. Ceci étant, il faut bien dire que les manifestations littéraires sont très nombreuses en France, et attirent du monde.

### **Quels sont les rapports entre université et création ?**

Contrairement aux États-Unis, la création est un parent pauvre dans nos cursus. J'ai la chance de diriger des ateliers d'écriture qui comptent parmi les options offertes à Grenoble III. Il y a beaucoup d'inscrits, et c'est une façon de découvrir les étudiants tout à fait différente, et passionnante. Pour eux, c'est aussi une manière d'aborder la question littéraire de l'intérieur, pour ainsi dire de l'autre côté du miroir. Cela les enrichit beaucoup. Mais enfin cela reste rarement proposé. J'ai même réussi à faire publier les textes écrits durant un semestre, le livre a très bien marché et a donné lieu à trois ou quatre adaptations théâtrales ainsi qu'à un CD. Cela s'appelle *Petits chaperons dans le rouge*. D'un autre côté, certains universitaires sont également écrivains. C'est mon cas. Mais cette activité n'est pas du tout reconnue, et elle ne compte pas pour l'avancement. C'est



© pierrejourde.fr

▼  
**Être écrivain me permet d'aborder de l'intérieur les processus de création et enrichit ma réflexion critique**  
 ▲

sans doute dommage : je m'aperçois que ma recherche nourrit ma création, et vice-versa. Être écrivain me permet d'aborder de l'intérieur les processus de création et enrichit ma réflexion critique. La critique littéraire qui a survécu est d'ailleurs, pour l'essentiel, celle des écrivains : celle de Baudelaire, Sartre, Gracq, Barbey, Bloy, et plus rarement celle de l'université. Bref, je ne mets pas de séparation nette entre la critique, la recherche et la création.

L'université fait beaucoup aujourd'hui pour la littérature contemporaine. Mais elle reste prudente et s'engage moins sur le plan du débat esthétique. Même s'il faut ne le faire qu'avec certaines précautions, je le regrette. Cet engagement fait partie du métier d'intellectuel. À un moment où l'idée de valeur est remise en cause, où toute production tend à être légitimée, où l'industrie du livre écrase les créations originales, l'université pourrait engager la réflexion sur cette question de la valeur littéraire. Elle y est mêlée de

toute façon, en contribuant à établir le panthéon littéraire. L'université a beaucoup élargi son champ de recherche, elle s'intéresse aux genres marginaux, populaires enfantins. Il ne s'ensuit pas que tout objet, dans chaque domaine, soit d'égale valeur. Mais peut-être vaut-il mieux, au fond, que ces engagements soient réservés à quelques francs-tireurs.

### **La question des contenus des études n'est-elle pas évacuée par les bouleversements orchestrés par le gouvernement ?**

Cette question se pose surtout dans le premier cycle, et dans l'adaptation à l'université de jeunes gens arrivant du lycée. De plus en plus on voit apparaître des postes intitulés « technique d'expression ». En clair, il s'agit d'apprendre à des bacheliers à construire une phrase, à conjuguer des verbes et à identifier un temps verbal. Dans les faits, en facultés de lettres, par exemple, on enseigne de moins en moins de littérature, et de plus en plus ce genre de choses, méthodologie, grammaire, orthographe, car le niveau de la majorité des étudiants est tel en première année qu'ils ont le plus grand mal à rédiger, et plus encore à manier les exercices canoniques (commentaire, dissertation...).

### **La collégialité – mythe ou objectif – dans les universités ?**

La collégialité entre dans la définition même de l'université. Or elle a été mise à mal par les réformes incessantes. La multiplicité des conseils a fini par transformer l'administration collégiale en pensum harassant, et quasiment en activité à part entière. La collégialité est également mise à mal par le mode d'autonomisation des universités. C'est désormais le président qui a la main, *de facto*, sur les recrutements et les carrières. La collégialité des recrutements et des carrières tend à n'être plus que de façade

Reste celle qui concerne la recherche. On a appliqué notamment aux sciences humaines un modèle de recherche collégiale venu des sciences dures. Si ce système a des avantages, il est beaucoup trop rigide, et présente le risque, notamment en sciences humaines, de tuer toute indépendance intellectuelle et toute originalité. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri*

## ENTRETIEN AVEC **Riyad Fghani**

**directeur artistique de Pokemon Crew**

Le hip hop, même s'il s'est profondément transformé, conserve, pour une large part, sa fonction de dénonciation sociale.

**Le hip hop est un reflet de la société et s'est étendu à toute la jeunesse, plus seulement celle des quartiers pauvres. Dénonce-t-il encore la misère et le racisme ? Quels sont ses codes et ses valeurs ?**

**Riyad Fghani :** Les codes du hip hop sont toujours définis par les vêtements et la musique, mais il y a une évolution plus « classe » due aux nouveaux vêtements portés plus près du corps par les rappeurs américains, alors qu'à l'époque on portait le vêtement plus ample. Mais on reconnaît toujours un artiste hip hop par sa tenue. Pour les valeurs, malheureusement elles se perdent de plus en plus. La nouvelle génération est plus axée sur le profit et sur ce que l'on voit actuellement à la télé. Cela est largement dû à la médiatisation « bling bling » de ces derniers temps, associée à l'argent, et à une nouvelle génération s'intéressant plus à la notoriété qu'à la transmission de messages. Pour notre part, on le gère plutôt bien car nous sommes initialement un groupe



© pokemon-crew.net

d'amis, et nous ne perdons pas nos valeurs. Nous sommes cependant un peu obligés de suivre le mouvement pour être crédibles envers ceux devant qui nous intervenons. Notre groupe dénonce les problèmes

▼  
**Malheureusement on manque d'ambition pour aider les jeunes des quartiers**  
▲

sociaux mais, sur le marché actuel, beaucoup de groupes viennent de quartiers riches et traduisent le hip hop comme un divertissement.

Dans nos spectacles il y a beaucoup d'émotion. Le message n'est pas forcément direct, mais les gens le ressentent parce que nous le vivons au quotidien.

**Vous avez été champion de France et champion du monde de battle. A-t-il évolué esthétiquement et techniquement depuis 1980 ?**

**R. F. :** Énormément. Pour les danseurs de ma génération, nous sommes la passerelle entre l'ancienne et la nouvelle. On prend souvent l'exemple d'une minorité qui travestit cet art, mais beaucoup de jeunes ont développé la danse et l'ont placée à un niveau tel que les garants de cette tradition en restent bouche bée.

**Quelles sont vos références artistiques ?**

**R. F. :** Nous nous inspirons beaucoup du cinéma. Le hip hop n'est pas vraiment apprécié, c'est une musique qui dérange. Il faut qu'il y ait une musique qui puisse mettre tout le monde d'accord, certains n'aiment pas le classique, le rock ou la pop, mais tout le monde aime les musiques de film. Le cinéma est fédérateur. Nous avons tous une référence dans le cinéma. Nos références peuvent aller du cinéma muet aux

films politiques. D'ailleurs le cinéma américain reconnaît la qualité des compositeurs français et ils sont de plus en plus sollicités aux États-Unis.

**Le breakdance s'apprend-t-il toujours dans la rue ou, dorénavant, dans des écoles de danse ? Devient-il en cela plus académique ?**

**R. F. :** Ce qui est positif c'est le nombre croissant d'écoles. Pokemon a un pied dans la rue et même dans le froid, nous ne nous sommes pas embourgeoisés, et lorsque l'on veut travailler nos spectacles, nous le faisons à l'Opéra de Lyon. Nous avons un parcours un peu atypique. Pour recruter nos danseurs, nous allons dans la rue.

On observe la nouvelle génération et on recrute les plus déterminés. On ne juge ni sur le talent, ni sur la technique.

**Quelles sont les politiques culturelles mises en œuvre par les villes, les régions pour faire connaître plus largement cette danse ?**

**R. F. :** La politique culturelle est celle de la ville. Les interventions ont lieu dans les quartiers sensibles majoritairement. Peu de place est laissée à l'innovation ou à des projets révolutionnaires.

Ces opérations sont utiles sur le court terme. Avec le minimum, il nous faut faire le maximum. Malheureusement on manque d'ambition pour aider les jeunes des quartiers. Nous essayons de monter des projets à l'année, mais financièrement ils ne peuvent tenir qu'un seul mois. Les projets sont faits dans l'impréparation et restent très aléatoires par rapport aux besoins d'encadrement des jeunes et à la diffusion de ce projet dans différents endroits. Nous avons souvent été sollicités par les politiques et nous avons décidé de ne plus poursuivre de collaboration en 2011 car cela nous a pris énormément de temps auprès de ces jeunes et rien n'a suivi. Nous avions demandé à intervenir sur les lieux de monuments (à Lyon), à former des jeunes et à montrer les résultats sur les sites historiques cela permettait à un plus grand nombre de gens d'avoir une autre opinion sur les jeunes des quartiers.

**Quelle est votre actualité ?**

**R. F. :** On vient de terminer notre spectacle « Second souffle ». Nous allons le produire à l'étranger en 2011. Nous travaillons depuis septembre sur notre nouvelle création. Je tiens à dire que la danse hip hop s'est popularisée. Aux derniers championnats du monde, à Montpellier nous avons fait salle comble (plus de 15 000 personnes avec un public familial). Cela change de l'image stéréotypée que l'on se fait de notre public. Celui-ci a évolué. Il est d'autant plus dommage qu'il n'y ait que la région Languedoc-Roussillon qui soutienne la culture hip hop. Dommage qu'il n'y ait que les politiques de la ville qui s'y intéressent. ●

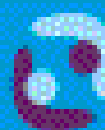
*Propos recueillis par Latifa Rochdi et Carmen Alava*



**Solidarité**  
Proximité  
**Confiance**  
Engagement



**casden**



BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargés de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)